

ENCORE POUR NAMUR



*Programme électoral
pour les élections communales du 14 octobre 2018*



Table des matières

Préambule	3
Namur audacieuse	5
<i>Développement économique et territorial</i>	7
<i>Transition digitale</i>	10
<i>Tourisme et culture</i>	12
<i>Mobilité et sécurité routière</i>	18
<i>Soutien aux commerces</i>	22
Namur généreuse	24
<i>Politique sociale et logement</i>	26
<i>Emploi et formation</i>	31
<i>Soutien aux agriculteurs</i>	33
<i>Relations internationales et coopération au développement</i>	34
Namur heureuse	35
<i>Sensibilisation et prévention à la santé</i>	35
<i>Fiscalité et budget</i>	37
<i>Bien-être et cadre de vie</i>	38
<i>Education, soutien aux familles et petite enfance</i>	43
<i>Participation et gouvernance</i>	48
<i>Une ville reliante</i>	49
<i>Epanouissement de la jeunesse</i>	50
<i>Epanouissement de nos seniors</i>	52
<i>Egalité des chances</i>	54
<i>Sécurité des biens et des personnes</i>	56
<i>Politique sportive et événementielle</i>	58

/!\ Remarque : l'ordre de lequel les différentes thématiques sont abordées n'est pas illustratif d'une quelconque priorité ou hiérarchie d'intérêt entre ces matières.

« La réussite a toujours été un enfant de l'audace »

(Prosper Crébillon)

Préambule

Les élections communales et provinciales d'octobre 2018 sont une nouvelle occasion de présenter à la population nos convictions, nos valeurs, nos projets pour **que chacun s'épanouisse à Namur**, au cœur de son quartier ou de son village.

C'est aussi et surtout l'occasion, au-delà du bilan de nos actions que nous serons fiers de rappeler, une formidable opportunité d'esquisser les contours d'une **nouvelle ambition pour les années à venir**, s'appuyant sur la dynamique en cours mais façonnée plus que jamais par les aspirations des Namurois. Car nos projets, nos souhaits, nos ambitions, ne peuvent se concevoir qu'en écho à leurs projets, leurs souhaits, leurs attentes.

Convaincu par cette démarche interactive et participative, nous avons initié dès le début 2017 une série de rencontres citoyennes au cœur des villages et quartiers de Namur afin d'aller expliquer aux citoyens les projets en cours, répondre à toutes leurs questions et aussi entendre leurs doléances et aspirations. Des centaines de personnes ont été rencontrées et écoutées. Toutes ces idées échangées, les encouragements reçus et les critiques entendues ont bien entendu inspiré notre programme 2018. Pour être au plus près des besoins des Namurois, et singulièrement au rendez-vous des défis de solidarité, d'emploi et de cadre de vie. Pour y répondre, il nous faudra être volontaristes et innovants. Etre audacieux et enthousiastes. Et nous le sommes.

* * *

Communauté politique de base, la commune fait partie du quotidien de chaque citoyen : état civil, urbanisme, écoles et petite enfance, aide sociale, propreté et cadre de vie sont ses principaux champs d'action. La mondialisation, le numérique, l'allongement de la vie, les tensions internationales, les enjeux climatiques transforment la société. Sur les plans économique, social, environnemental, culturel, le monde est en transition. La commune, premier espace de citoyenneté, se trouve au cœur de ces transformations. Investie de tâches administratives courantes et de services de base à la population, elle est aussi le lieu d'expérimentation et d'accompagnement d'initiatives nouvelles. Ce deuxième rôle doit être renforcé.

Bien plus qu'un simple guichet administratif, la commune doit être ce lieu où sont imaginées, stimulées, suscitées, testées, implémentées des solutions d'avenir. Investir toujours plus l'espace communal pour apporter, à l'échelon local, des réponses structurantes aux défis globaux, voilà un projet enthousiasmant.

À rebours des politiques collectivistes qui prétendent apporter des solutions par le haut, nous souhaitons prendre les choses en main au plus près des réalités de terrain pour donner à chaque citoyen une prise sur son avenir. Nous ne désignons pas d'ennemis extérieurs comme l'extrême-droite, ni d'ennemis intérieurs comme l'extrême-gauche. C'est tellement lâche et caricatural à la fois. Non, l'Europe n'est pas la « cause de tous nos maux » (pas plus que les étrangers et les élus) et n'empêche pas de prendre ses responsabilités, ici et maintenant. Nous proposons un élan basé sur la responsabilité et l'enthousiasme, qui crée des espaces d'engagement et de projet.

Dans notre projet pour Namur, la proximité est un facteur clé de l'action publique et de la participation citoyenne et démocratique. Rapprocher les centres de décision et les lieux de participation sont deux réponses concrètes à la crise démocratique, à la perte de confiance des citoyens dans les institutions démocratiques traditionnelles.

La démocratie locale se doit de donner la parole à toutes les composantes de la population et faire l'objet d'un dialogue, en toute transparence, avec les représentants élus. Toutes initiatives confondues, la commune doit être un espace de participation active, constructive, structurante. Trop souvent, la consultation catalyse des oppositions plus qu'elle ne produit de solutions. La participation des citoyens doit être activée le plus possible en amont des décisions ; et le formalisme des procédures, s'ouvrir au dialogue informel.

* *

Communauté humaine, la Ville de Namur se définit au premier regard par un territoire, des ressources et espaces naturels, un réseau de voirie, des quartiers, un bâti... un espace de vie. Notre projet considère **le territoire comme un levier de développement humain**. Son aménagement doit susciter le lien entre les habitants, soutenir la créativité, simplifier la vie quotidienne. Ce territoire doit être configuré pour encourager les projets familiaux, associatifs, d'entreprise, de culture. Il doit aussi inspirer le respect des autres, à travers la propreté publique et la sécurité routière, en particulier.

Nous nous engageons résolument dans la démarche de territoires reliants, qui ont pour fil conducteur la création de liens entre les habitants. Les aménagements de l'espace public, les places, les bancs, le développement d'habitats partagés ou encore le maillage cyclable sont des outils qui participent à cette orientation. Mieux « s'approprier » le territoire par les mécanismes de la démocratie participative locale est un enjeu majeur des prochaines années. Les citoyens exigent – et ils ont raison – plus que le droit d'obtenir de l'information ou de donner un avis, celui de définir ensemble l'utilisation du territoire, pour y tracer ce « cadre de vie » auquel ils s'identifient et dont ils attendent une garantie de qualité. C'est déjà ce qui fut recherché lorsque nous allâmes à la rencontre des Namurois au sein de leur quartier avant d'adopter le schéma de structure communal.

Le territoire, c'est le logement, la mobilité, l'alimentation, la nature, le patrimoine, bref, la matrice de l'histoire, celle de la communauté humaine, et celle de chacun en particulier. Précisément, à cette période de l'histoire, deux enjeux majeurs doivent structurer la gestion du territoire communal au service des projets humains : **la protection des ressources** et, corrélativement, **la maîtrise des énergies**.

Relever le défi climatique et protéger les ressources de la nature sont autant l'affaire de grandes négociations internationales que de multiples initiatives locales. Nous considérons que chacun peut - a la responsabilité de - agir sur son propre biotope. En ce sens, les initiatives soutenues pour promouvoir les circuits courts favorisent la qualité de l'alimentation, soutiennent les producteurs locaux, apportent une plus-value éducative évidente (p.ex. quotas de produits locaux dans les cantines scolaires). C'est l'économie circulaire qui doit germer à l'échelle locale.

* *

Namur audacieuse

Ville-capitale de Région, Namur doit assumer un rôle de leader dans l'espace socio-économique de notre pays.

Contrairement à Liège ou Charleroi par exemple, notre commune n'a pas de passé industriel lié aux mondes du charbonnage ou de l'acier ayant façonné le développement urbain de son territoire.

L'enjeu pour Namur n'est donc pas de retrouver un second souffle après l'inéluctable déclin industriel ayant frappé ces bassins de vie.

La transformation actuelle de l'économie se caractérise à la fois par la consolidation de géants de taille mondiale (les GAF¹, NATU² et autres) et par l'essor de très nombreux acteurs locaux, artisans, indépendants, TPE et PME qui perpétuent des savoir-faire, inventent de nouveaux procédés, se mettent en réseau, se regroupent selon les besoins pour proposer de nouveaux biens et services. Ensemble, ils réinventent les structures de notre économie, transforment le monde du travail, développent des solutions innovantes et bousculent, aussi, des structures sociales, des logiques institutionnelles.

L'économie a vocation – c'est la signification même du mot – à organiser une réponse pour satisfaire les besoins 'domestiques' : se loger, se nourrir, se déplacer, se divertir. Dans le projet humaniste que nous souhaitons porter, elle est au service de l'homme.

¹ GAF est l'acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon, les géants du web.

² NATU correspond aux initiales de Netflix, Airbnb, Tesla et Uber. Il regroupe donc les sociétés considérées comme symboliques du phénomène d'ubérisation rencontré dans le domaine de « l'économie digitale ».

La mondialisation de l'économie exige une formidable énergie et force d'initiative pour l'assigner à cette finalité humaine.

Le développement de l'économie locale est l'antidote le plus puissant aux excès de l'économie mondialisée, financiarisée et grande consommatrice de ressources naturelles. Elle crée de l'emploi local, privilégie les circuits courts, se soucie de tous ses impacts sociaux et environnementaux. Elle donne aux personnes et aux communautés humaines la maîtrise de leur avenir et offre des outils pour les nouvelles formes de travail.

Créer de l'activité économique ne se décrète toutefois pas, mais il est nécessaire de la soutenir sur les plans logistique, administratif et financier par les services compétents.

Le choix pour un entrepreneur de localiser son activité sur un territoire défini et de s'y développer dépend de facteurs dont l'importance varie selon le type d'activités : la disponibilité d'un lieu en adéquation avec les besoins de l'activité, son accessibilité (pour les travailleurs, les clients, les fournisseurs), la qualité des services préexistants, la réputation et l'image d'un lieu, la proximité d'autres entreprises développant des activités complémentaires ou similaires, la fiscalité locale...

Selon nous, **la Ville de Namur a un pouvoir de stimulation et d'impulsion en matière de création et de développement d'entreprises**. En s'appuyant sur son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle des bassins de vie ou à l'échelle régionale, notre commune doit se doter d'un schéma de développement économique qui fixe sa stratégie d'accueil de l'activité économique et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois, tout en veillant à respecter et à consolider l'implantation des activités existantes. Un tel schéma doit définir les grands axes et priorités sur lesquels la Ville entend se développer : industrie, commerce, services, tourisme, horeca, nouvelles technologies, écoles de coding numérique, agriculture, culture... Le but est d'anticiper, de créer des conditions favorables et de structurer l'activité économique d'aujourd'hui et surtout de demain.

Le défi pour Namur, ville d'activités tertiaires et d'éducation, ville d'entreprises de pointe et à l'avant-garde de la révolution digitale, ville exemple d'un développement urbain durable et intelligent, c'est d'assumer pleinement **un rôle de locomotive de l'économie wallonne** dans ce contexte en transition décrit plus haut. Pas pour la gloriole, mais bien pour les opportunités d'emploi que cela peut générer, si important pour nos concitoyens et leurs projets de vie.

Ce leadership est aujourd'hui une réalité. En témoignent la crédibilité accrue de notre rôle de capitale, l'intensité de nos relations internationales, l'accueil croissant d'entreprises et de sièges d'activités sur notre territoire, le soutien européen inédit obtenu via Feder ou encore le développement accentué de nos programmes de recherche, des initiatives privées et des projets académiques.

Cela a été rendu possible notamment par un changement d'état d'esprit. Il est loin le temps où Namur était décrite comme « une belle endormie ayant peur du changement ». **L'innovation et l'audace sont désormais des valeurs reconnues et intégrées, dans l'action publique comme dans les champs associatif et privé** avec lesquels il convient de collaborer intensément. De grands projets de rénovation urbaine ou d'attractivité touristique sont en route, sans que n'aient jamais été négligés les besoins de proximité des Namurois dans leur quartier de vie. La question de l'aménagement du territoire est donc, singulièrement pour Namur au vu de sa configuration, un enjeu de taille.

Nous vivons en effet sur une planète qui dispose de ressources limitées. Le territoire est une ressource qui ne s'accroît pas. C'est un héritage fragile, composé d'éléments naturels ou construits, de richesses culturelles, de relations sociales... Il est indispensable de le préserver, de l'entretenir, de le cultiver ou de mieux le partager pour le faire prospérer. Il en va de la qualité de vie dont pourront bénéficier les générations futures.

Pour notre liste, la gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace est donc une nécessité. Parce qu'elle permet de protéger au maximum les territoires agricoles, forestiers, les espaces verts et de détente, le milieu naturel et par conséquent les capacités de développement futur. Parce qu'elle préconise la transformation intelligente et respectueuse du territoire pour l'aider à se renouveler ou à mieux fonctionner sur le long terme. Parce qu'elle vise à préserver et consolider les équilibres naturels ou sociaux indispensables à sa survie et à son développement. Parce qu'elle participe à la sauvegarde de notre planète et de l'humanité. La politique d'aménagement du territoire est au cœur des politiques locales, même si celle-ci dépend aussi de choix portés à l'échelle régionale.

Le rôle des autorités locales est aussi d'inscrire leurs décisions dans une perspective de développement à moyen et long terme qui tienne compte des besoins démographiques tout en recherchant l'harmonie avec les habitants.

Développement économique et territorial

Concrètement, en matière de développement économique et territorial, nous proposons de :

- mobiliser les ressources immobilières et foncières communales pour soutenir le développement de nouveaux projets d'entreprises économiques, sociales ou culturelles locales et attirer de nouvelles activités durables. Ces ressources doivent favoriser la transition vers de nouveaux modèles économiques, comme l'économie collaborative ou circulaire. Ateliers partagés et espaces de coworking sont autant d'outils qui permettent de partager aussi l'expérience, de briser la solitude de l'entrepreneur, de réduire ses coûts, particulièrement en phase de lancement ;

- transformer à cette fin la Régie foncière en véritable agence immobilière économique sur le modèle des agences immobilières sociales pour acquérir, mobiliser et valoriser le foncier, les immeubles communaux et les rares friches industrielles (zoning, centre urbain, cadastre du patrimoine disponible...) et le mettre à disposition de projets innovants et de nouveaux modèles économiques (économie collaborative, économie circulaire...);
- poursuivre la création, avec le BEP, de zones d'accueil pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises et y intégrer des centres d'entreprises ou incubateurs axés vers les secteurs de la transition dans les nouveaux projets d'aménagement. Le plateau de Bouge doit concrétiser sa mue vers une zone d'activités économiques orientées sur le soin aux personnes (CARE-YS) en appui aux initiatives innovantes de notre pôle académique, et la caserne de Belgrade doit pouvoir accueillir de nouvelles PME pourvoyeuses d'emploi qui apprécieront aussi sa localisation proche de l'autoroute;
- exempter ou réduire les impôts communaux pour les indépendants, les TPE et PME durant les 3 premières années d'installation (conditionné à des engagements « qualité »);
- créer un registre des entreprises locales afin de les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités et favoriser, lorsque c'est possible, les entreprises d'économie sociale;
- lutter contre la spéculation immobilière commerciale, par exemple en taxant les immeubles commerciaux vides à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les logements abandonnés, afin de faire pression à la baisse sur les prix de location et éviter que des bâtiments restent vides des mois durant car le propriétaire attendra un gros poisson;
- confier la compétence du développement économique et de l'emploi à un échevin qui aurait notamment pour mission de mettre en place un service de guichet unique;
- développer des incitants pour que les propriétaires d'immeubles à vocation commerciale entretiennent leur bien et encourager la reconversion des étages en logements, en intensifiant la politique menée en la matière depuis quelques années et ayant permis que de nouveaux logements se créent en cœur de ville pour y accueillir à nouveau des familles;
- assurer l'utilisation parcimonieuse du territoire par une limitation du développement de nouvelles zones d'habitat et la densification des espaces déjà urbanisés;
- concentrer les nouvelles constructions dans des quartiers complets et qui intègrent toutes les fonctions (logement, commerces, services...), en ayant pour priorité le respect de critères de développement humain et durable avec une attention particulière à l'adaptabilité tout au long de la vie;
- renforcer l'attrait des espaces publics centraux de la ville, de nos villages et quartiers, en adoptant un moratoire sur les développements commerciaux en périphérie et en favorisant l'activité commerciale de proximité ne nécessitant pas un charroi lourd et l'installation d'indépendants;
- développer des espaces de vie conviviaux (trottoirs, pistes cyclables, parcs, bancs publics, aires de jeux, commerces de proximité, lieux de rencontre...) pour protéger les usagers faibles, pour répondre aux besoins de toutes les générations et pour inviter les riverains à fréquenter ou à se réunir dans des lieux publics ou partagés.

- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine local et les paysages ;
- prendre en compte la préservation de la biodiversité et de l'environnement dans chaque projet (tant en zone rurale qu'en milieu urbain) ;
- renforcer la participation citoyenne en prévoyant une co-construction dans le cadre des projets immobiliers les plus importants en faisant participer les citoyens en amont du processus, dès la conception du projet, avant la programmation et l'introduction des permis (exemple : pour le plateau d'Erpent/Bellevue) ;
- poursuivre l'application de prescriptions particulières sur les charges d'urbanisme pour les projets immobiliers (présence de logements à prix modérés ou sociaux, mixité des fonctions, habitats, aménagements, préservation de la biodiversité, amélioration de l'impact environnemental, cohabitation des logements et des activités économiques ou sociales...);
- prévoir des espaces dédiés aux piétons, de manière temporaire ou permanente (sur le modèle des îles piétonnes de Barcelone), afin de créer des espaces publics de rencontre et de convivialité dans chaque quartier en utilisant des équipements légers (jardinières, marquages au sol, signalisation, mobilier urbain, abris pour la pluie...);
- dans le cadre de l'octroi d'un permis, lorsque les travaux sont de grande ampleur, mieux prendre en compte les nuisances sonores et l'impact sur la mobilité dans le quartier et veiller à ce que ces incidences soient anticipées et gérées de manière satisfaisante par le maître d'ouvrage ;
- veiller au respect des délais quant à la délivrance des permis ;
- réguler ou interdire la présence de totems ou d'enseignes publicitaires nuisant à la qualité du paysage et à la sécurité, en particulier aux entrées de nos localités éventuellement par l'intermédiaire d'un plan communal « de publicité ».

* *

Avec le **développement des nouvelles technologies**, des supports multimédias digitaux, des réseaux sociaux, du smartphone, des objets connectés ou encore de l'intelligence artificielle, nous connaissons depuis plusieurs années une révolution technologique sans précédent.

Ces évolutions technologiques font parfois émerger le pire, parfois le meilleur. En tant qu'humanistes, nous souhaitons avant tout que ces nouvelles technologies permettent d'être les outils de liens plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favoriser l'émergence d'initiatives au service de la convivialité. De multiples applications technologiques renforcent notre qualité de vie : applications de covoiturage, systèmes d'échange locaux numériques, digitalisation des services publics, feux de signalisation intelligents, usage de la domotique en maisons de repos ou à domicile pour préserver l'autonomie des aînés ou encore réduire notre consommation énergétique.

Pour permettre à la transition digitale de constituer une véritable opportunité de développement humain, il est indispensable de rendre nos territoires plus intelligents, d'en faire une *smart city* (ville intelligente), c'est-à-dire une commune qui s'appuie sur différentes solutions technologiques et digitales qu'elle articule entre elles, de manière intégrée, afin d'améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales et de soutenir la qualité de vie des habitants. A cet égard, Namur est incontestablement avant-gardiste et reconnue comme telle, jugée par la Fédération des entreprises innovantes AGORIA comme première ville wallonne et deuxième ville belge la plus *smart*.

Transition digitale

Concrètement, en matière de transition digitale, nous proposons de :

- systématiser, à terme, le recours aux nouvelles technologies pour chaque démarche administrative auprès de l'administration communale ;
- promouvoir une communication ouverte et dynamique entre la commune et les citoyens (transparence des décisions, traçabilité des dossiers pour les usagers...);
- favoriser une participation accrue des citoyens à la gouvernance locale et au développement du territoire (consultations citoyennes et enquêtes publiques en ligne, forums communaux...) via la dynamique participative qui sera impulsée au départ du NID (Namur Intelligente et Durable), véritable lieu de prospective urbaine et de partage citoyen autour du développement de la ville, qui sera situé à la pointe du Grognon ;
- réduire la fracture digitale par l'accès au réseau à haut débit, l'apprentissage numérique et l'accessibilité à l'informatique au travers de la nouvelle bibliothèque communale qui verra le jour sur le site des anciennes Casernes. Pour certains publics (aînés, personnes précarisées), la réduction de cette fracture passe par la mise à disposition d'espaces numériques mais aussi par l'aide de personnes compétentes pour les assister dans leurs démarches, au cœur de leur quartier (singulièrement les quartiers sociaux) et au sein de la nouvelle bibliothèque/médiathèque ;
- multiplier les opportunités de rencontres entre habitants et de partage des ressources (portail numérique et participatif par quartier, systèmes d'échange local en ligne, bourses numériques locales de vente en seconde main, autopartage ou « car-sharing »...);
- améliorer la mobilité (fluidification du trafic, renforcement de l'attractivité des alternatives à la voiture comme le covoiturage...). C'est l'ambition du futur système de transport intelligent (STI) développé par la Ville et financé par l'Europe ;
- améliorer l'environnement (tri et traitement des déchets, qualité de l'air...), la réduction de la consommation énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Le Plan Climat namurois, adopté par le conseil communal, doit tirer le meilleur parti des opportunités digitales pour que la qualité de l'air en ville soit améliorée et que les bâtiments communaux soient moins énergivores ;

- créer des emplois en soutenant les formations et projets d'entreprise qui intègrent les besoins futurs, notamment en matière numérique, via notamment le travail effectué par la future Cité des métiers ;
- poursuivre l'implémentation au sein des services communaux, d'une part, et au sein du réseau connecté des acteurs concernées, d'autre part, de la stratégie *smart city* validée par le Collège ;
- mettre en place des hotspots communaux, en particulier à proximité des endroits non couverts par l'internet haut débit ou lorsque la bande passante est saturée et ne permet pas à l'ensemble des riverains d'y accéder ;
- numériser les enquêtes publiques sur le site de la commune, complémentairement aux pancartes ;
- développer une plateforme numérique en ligne et une application digitale unique et participative pour valoriser l'offre commerciale locale et les marchés hebdomadaires. L'application *N Connect* lancée par GAU doit se populariser et s'étoffer ;
- recourir au téléjalonnement au moyen de capteurs placés le long des voiries afin d'orienter les automobilistes via leur smartphone vers les rues où des emplacements sont disponibles (grâce au STI) ;
- développer un portail en ligne ou une application digitale permettant aux citoyens de monter des projets sociaux, culturels ou sportifs ou d'accéder à un agenda dynamique et interactif et bénéficier d'une intervention financière communale en complément d'un *crowdfunding* réussi pour mener à bien leur projet (logique du budget participatif) ;
- utiliser les logiciels libres à chaque fois que possible et promouvoir vigoureusement l'Open data au sein de l'administration communale et de ses organismes satellites, comme nous le faisons depuis deux ans déjà ;
- mettre en place un éclairage public intelligent qui s'active lorsqu'un usager se rapproche de la zone couverte et s'éteint lorsque personne n'utilise l'espace public, à l'instar de ce qui va être installé sur les cheminements piétons de la Citadelle. L'expérience pourrait être étendue aux futurs parcs publics du cœur de ville et tout le long de la Voie Verte Urbaine (réseau Ravel et assimilé qui maille la ville) ;
- mettre à la disposition des riverains et usagers une application en ligne afin que les citoyens inventorient eux-mêmes les défauts et dégradations de la voirie, des trottoirs ou des bâtiments publics. Mais surtout organiser en back office un suivi efficace de ces déclarations afin que le citoyen mesure qu'une suite à bien été réservée à son signalement ;
- soutenir la création d'espaces de coworking polyvalents au sein de l'administration.

Mais l'innovation ne saurait en aucun cas se cantonner au seul secteur économique ou de l'aménagement du territoire. Quand bien même elle y favoriserait la création d'emplois. **L'innovation et l'audace doivent aussi pénétrer plus intensivement encore les secteurs sociaux et culturels.**

Oser miser sur la créativité, stimuler les rencontres improbables et les intelligences collaboratives, c'est ce qui permettra que des solutions nouvelles émergent en matière de soins de santé ; en matière d'habitat ; en matière culturelle ; en matière sociale.

C'est en ce sens que des projets comme le TRAKK (pépinière d'entreprises innovantes à la place du hall sportif de l'université) ou le développement d'un futur parc d'affaires économiques CARE-YS centré sur la santé et les aides aux personnes âgées (*Silver economy*) sur le plateau de Bouge, ont été conçus et impulsés.

C'est en ce sens que la Ville a travaillé pour obtenir des fonds européens inédits pour financer ses grands chantiers, à hauteur de 90% des coûts, préservant par là-même notre budget local qui est à présent en boni après dix ans de redressement actif de nos finances communales.

C'est ce sens que le KIKK Festival, festival dans le top mondial sur les nouvelles technologies, est soutenu par la Ville et sera son partenaire dans la gestion du pavillon numérique qui ouvrira prochainement sur l'esplanade de la Citadelle.

C'est en ce sens que la culture et le tourisme ont occupé une place majeure dans la politique des dernières années. Avec la dynamique de *Namur Confluent Culture*, c'est toute la valeur ajoutée des acteurs culturels, autant que leur diversité, qui sont célébrées et encouragées. Toutes les villes qui émergent et créent de la dynamique économique et sociale, qui créent du lien, sont celles qui ont misé sur la créativité.

C'est en ce sens aussi que le *street art* a pu se développer avec diverses fresques, que l'art contemporain s'est invité en ville, que des formes nouvelles de logement ont été initiées notamment au travers de l'engagement-logement de la Ville.

La culture, le tourisme, le développement économique sont autant de matières qui façonnent de manière puissante notre Ville et la vie des gens.

Tourisme et culture

En matière de tourisme et de culture, nous proposons de :

- regrouper au sein d'un même échevinat le Tourisme et la Citadelle, et idéalement le Commerce également, tant les interactions entre ces matières sont évidentes ;
- placer résolument Namur sur la carte des lieux de tourisme pour un week-end. Cela impliquera de démarcher de manière plus volontariste la population flamande, hollandaise, allemande et française, sans négliger la demande intérieure wallonne. Cela nécessitera aussi de prendre contact avec les aéroports régionaux de Liège et Charleroi et celui, national, de Zaventem pour y promouvoir Namur à l'instar d'autres grandes villes. Cela nécessitera aussi de prendre contact avec les Tours Opérateurs chinois qui transitent par l'aéroport de Liège et qui orientent leurs clients directement vers Bruxelles, Bruges et Anvers, en omettant totalement la Wallonie et sa capitale régionale ;

- développer davantage les langues étrangères sur les cartes et menus du secteur Horeca, ainsi que lors des expositions culturelles. Trop de touristes se plaignent encore, et à raison, du manque d'attention courtoise à leur égard au sein de nos commerces, musées et expositions. Même le néerlandais est souvent absent ;
- animer les journées du dimanche, afin de conserver les clients d'hôtel et éviter qu'ils ne repartent précocement par défaut d'activités dominicales ou de motifs de balades. Les commerçants doivent être davantage partenaires de cela, de même que la Ville peut augmenter les animations culturelles et sportives se déroulant le dimanche plutôt que le samedi, à l'instar de ce qui sera fait dès 2018 avec la Corrida ;
- mieux penser les packages touristiques avec les entreprises locales et restaurants (ex. : visites de la brasserie de la Houpe, de l'église-brasserie de la Philomène, etc.) pour accentuer la place de Namur comme lieu de terroir ;
- mieux baliser les sentiers pédestres, vélos et VTT sur l'ensemble du territoire communal pour accroître le tourisme vert dont la ville peut être un fer de lance, notamment en complément de ses jardins à thème, atypiques en Wallonie ;
- développer des circuits touristiques en vélo, à pieds ou en auto organisés autour de thématiques tels des circuits saveurs, des circuits historiques, des circuits culturels (Namur et ses villages à travers Rops, Kegeljan,...), des circuits nature, des circuits du petit patrimoine populaire de nos villages,... ;
- offrir la faculté aux touristes de se balader en ville avec des audio-guides dans leur langue, pour découvrir le cœur de ville et son histoire en immersion, en complément des visites commentées du Centre des visiteurs de la Citadelle ;
- développer des packages Terre-Eau-Pierre aux touristes pour mettre en exergue les spécificités de Namur : ville d'eau, d'histoire et sa Citadelle ;
- mieux valoriser les plans d'eau, trop longtemps négligés alors même que la Meuse et la Sambre offrent de multiples possibilités d'animation au meilleur bénéfice des Namurois et des touristes. Le tourisme fluvial doit être renforcé, les animations au départ de la Capitainerie de Jambes doivent être mieux soutenues et les bateaux-horeca ou bateaux-logements doivent être considérés comme de véritables partenaires du développement touristique de la Ville.
- mieux équiper les quais et berges en compteurs électriques de puissance adaptée (les actuels sont trop faibles) et aménager audacieusement les berges de Meuse et de Sambre pour que l'on se réapproprie les cours d'eau. En concertation avec la Région, il faudra trouver un protocole d'intervention pour retirer chaque semaine les trop nombreux déchets qui s'offrent à la vue de tous sur la Sambre ;
- analyser la possibilité de doper l'usage et la fréquence des Namourettes pour qu'elles puissent aussi être, au-delà d'un attrait touristique, un outil de mobilité accru ;
- poursuivre l'élan fédérateur de *Namur Confluent Culture*, fruit d'une démarche participative sans précédent avec les acteurs culturels namurois et reflet d'une conviction profonde : celle de l'importance de miser sur la créativité et d'oser investir dans et pour les champs culturel et artistique afin de déployer les ailes de notre ville et de ses habitants. Aujourd'hui, les villes les plus riches ne sont en effet pas celles qui, contrairement aux siècles passés, ont le plus de matières premières à offrir, mais bien celles qui ont le plus d'emplois et de savoir-faire et exhortent des valeurs telles que la connaissance, la créativité, l'innovation et la motivation ;

- considérer plus que jamais l'intensité culturelle comme un réel levier d'attractivité et d'essor de notre territoire, source de développement humain et socio-économique ;
- poser sa candidature pour organiser une nouvelle fois l'Européade de Folklore ;
- voir la ville comme le lieu d'expression de libertés et de créativité, non comme un ensemble de problèmes. Placer la culture au premier plan des préoccupations communales, aux côtés des difficultés du quotidien des Namurois, n'est dès lors pas indécent, ni irresponsable...c'est un acte de foi pour l'avenir ;
- sortir de la logique de compétition ou de méfiance pour entamer un travail de cohésion et de coopération. Chacun doit pouvoir envisager ses atouts en complémentarité avec les autres acteurs du réseau ; chacun nourrit le réseau et s'en nourrit dans des perspectives partagées (développement culturel, économique et territorial de Namur à travers la création et la pratique artistiques) ;
- démocratiser l'accès à la culture et populariser aussi, dans le sens noble du terme, les lieux de culture, tels le Théâtre royal ou l'Espace d'Harscamp, pour qu'ils ne soient pas des temples pour initiés ;
- soutenir la dynamique du Comptoir des Ressources Créatives, maintenant qu'il est en phase de lancement et de financement, afin d'accroître les opportunités de mutualisation des acteurs culturels ;
- éviter le « tout au centre culturel » à Namur. Certes il est un acteur majeur de la création et surtout de la diffusion de produits culturels de qualité, mais il ne saurait à lui seul prendre toute la lumière. Le soleil doit briller pour tous et singulièrement pour cette myriade de compagnies, de théâtres plus modestes en moyens mais nullement en talents, tel le théâtre Jardin Passion, qui mérite l'attention et des soutiens financiers majorés de la Ville au vu de leur apport à son foisonnement intra-muros et à son rayonnement extra-muros ;
- prendre en compte de la dimension interculturelle de notre ville, et plus largement de notre société, et la mise en valeur de la diversité culturelle qui y est présente sont autant de chances pour faire de Namur un exemple de liaison entre cohésion sociale et cohésion culturelle ;
- poursuivre la mise en valeur et le recours à nos artistes locaux (expositions qui leur sont consacrées plusieurs fois par an à la Galerie du Beffroi, appel à eux pour la réalisation d'œuvres publiques, relais médiatique de leurs actions...) ;
- pérenniser et asseoir davantage encore le rôle de Namur comme Terre de festivals : Festival international du Film francophone (FIFF), festival international des Arts forains (Namur en Mai), festival international Nature Namur, Festival des Solidarités, Intime festival, KIKK Festival, Festival international de Folklore et Musiques du monde, Festival Calozet, Festival musical de Namur, Saint-Louis Rock Festival, Festival des Turbulences, Festival international et marché de la Poésie, Festival international du Chant choral, Festival international du Cinéma EOP (personnes handicapées), Festival Beautés soniques, Festival international du cirque, Festival de la bière,... ;
- rémunérer correctement les artistes locaux et ne pas considérer que leur travail fait systématiquement partie du 'don de soi' à l'égard de sa ville sans la contrepartie que l'on considère pourtant normal de donner à des producteurs ou artistes extérieurs ;
- doter notre Ville d'une salle de concerts digne de ce nom, non seulement pour accueillir au cœur de la capitale wallonne tous les grands spectacles de variété ou

concerts d'artistes de renom qui voudraient se produire en Belgique, mais aussi pour répondre aux besoins (plus modestes en jauge mais essentiels à rencontrer) des acteurs des musiques émergentes et alternatives. Ce qui a été lancé comme chantier pour le Conservatoire de musique et pour la musique classique via le Grand Manège, doit pouvoir se réaliser, en juste proportion, pour les musiques non classiques ;

- professionnaliser les plateformes de collaboration et de visibilité mutuelle des acteurs de la musique. Soutenir NA ! et favoriser l'éclosion d'un produit similaire pour les musiques alternatives. Namur doit être un lieu d'accueil de tous les types de musiques et de publics, afin que nos jeunes notamment s'y épanouissent ;
- restaurer le Théâtre de Verdure de la Citadelle grâce aux subsides obtenus auprès de la Région afin d'en faire un temple musical de qualité et atypique dans le paysage francophone ;
- se rendre maître de lieux de stockage additionnels pour la créativité et les acteurs culturels locaux, car les entrepôts acquis dernièrement, notamment l'ancienne caserne militaire de Champion, ne suffisent pas à rencontrer la demande et les besoins exprimés sur le terrain ;
- nouer un partenariat avec le gestionnaire de centre-ville GAU pour que les commerces inoccupés puissent être temporairement utilisés par les artistes locaux, en accord avec les propriétaires, pour « habiller » artistiquement les vitrines et accroître la convivialité des espaces vides ;
- finaliser les chantiers de rénovation de l'îlot muséal des Bateliers (musée archéologique, musée des arts décoratifs et maison de la poésie) et soutenir la promotion du musée de l'informatique pionnière NAM-IP ;
- déployer les ailes du futur pavillon numérique (de Milan) qui s'installe à la citadelle et offrira un produit touristique, pédagogique et culturel complémentaire et inédit sur notre territoire ;
- transformer les gestes urbanistiques en gestes artistiques et ainsi contribuer au dynamisme des projets urbains et du cadre de vie des utilisateurs (actifs ou passifs). L'architecture est aussi une discipline artistique à laquelle donner sa chance et sa place dans les projets de construction et de rénovation. Elle sera la discipline essentielle pour sortir du conformisme et désaseptiser l'espace public ;
- favoriser l'interpellation de chacun en étant confronté à des œuvres d'art en ville, et intégrer l'art contemporain dans ce qui est fonctionnel ;
- garantir une meilleure gestion de l'agenda des activités. Une saison culturelle, c'est 12 mois, 52 semaines, autant de week-ends, 365 jours et une kyrielle d'événements en lieux couverts et en plein air (publics, privés, associatifs). L'année namuroise est rythmée par des programmations éclectiques, pointues, populaires, attractives, représentatives de la diversité artistique. L'agenda festif et culturel doit faire vivre la ville toute l'année même le dimanche. Une meilleure gestion du calendrier garantira, aux yeux des Namurois et des publics extérieurs, qu'il se passe toujours quelque(s) chose(s) à Namur ;
- promouvoir de grands événements culturels. Ils mobilisent et fédèrent une partie des Namurois plus ou moins large selon les cas. Ils contribuent au partage d'identité et à la confiance en leur ville et en l'avenir. Ils font également vivre et connaître Namur bien au-delà de ses frontières. Les manifestations de grande envergure offrent de

l'ampleur à une ville et lui donnent une reconnaissance aux niveaux national et international ;

- favoriser la diversité, rationaliser le calendrier, engager et booster les créateurs locaux, rémunérer les artistes équitablement, refouler les mentalités concurrentes, partager les ressources et les besoins, ne pas négliger les finitions... Voilà l'état d'esprit dans lequel la Ville de Namur orchestre maintenant ses propres événements mais aussi ses relations avec les autres opérateurs. Ces comportements constructifs pour le secteur, le public et les autorités locales, sont indissociables d'une gestion durable des événements. L'engagement récent d'un Coordinateur des événements au sein de la Ville doit permettre de mieux traiter les demandes, simplifier les démarches, mieux orienter les organisateurs vers les services concernés, et, surtout, éviter une surenchère d'événements se déroulant en même temps ;
- sortir les arts urbains de la rue et des murs des Maisons de Jeunes. La Ville de Namur soutient les pratiques artistiques sans discrimination : arts plastiques, théâtre, danse, nouvelles technologies, slam, accordéon, nouveau cirque, DJ'ing, VJ'ing... Ne marginalisons pas les arts urbains si nous ne voulons pas qu'ils se marginalisent. La culture hip hop n'est pas le fait uniquement de jeunes en colère, ni forcément l'expression d'un mal-être générationnel... Non, les arts urbains sont un art à part entière et donc, forcément, l'expression de celui qui le crée mais aussi de celui qui le subit/vit. La Ville évitera de stigmatiser les créations et les publics et soutiendra le développement de ces cultures alternatives. La Ville s'engage aux côtés des artistes pour légitimer la culture hip hop et lui rendre les lettres artistiques qu'elle mérite ;
- développer un plan de lecture et de promotion de la littérature sur l'ensemble du territoire, grâce au réseau de nos bibliothèques communales et associatives, y compris la formidable Bédéthèque de Bomel ;
- consolider Namur comme Ville du chant choral et de poésie, et ville avant-gardiste dans la promotion de la langue wallonne.

* *

Parmi les principales préoccupations des Namurois – et le travail réalisé par le Forum citoyen l'a lui-même abondamment souligné – nous retrouvons les **questions de mobilité, de propreté et de sécurité**. Trois enjeux qui sont intimement liés l'un à l'autre : disposer d'une bonne mobilité, fluide et cohérente, c'est diminuer les risques d'insécurité routière. Accroître la sécurité de chacun, sur la route, dans sa rue, au sein de son quartier, c'est favoriser la sérénité. La propreté induit aussi un sentiment d'insécurité plus ou moins objectif. Si des zones sont propices à l'accumulation de déchets sauvages, cela ne fera qu'accroître le mal-être et le sentiment d'insécurité dans ces endroits.

Les accidents de la route brisent chaque année trop de vies et de familles. Réduire le nombre des victimes de la route doit être une priorité à tout niveau de pouvoir : les communes sont au cœur de ce défi, non seulement par les voiries dont elles sont responsables, mais aussi au travers de leurs autres compétences : police locale, aménagement du territoire et urbanisme, enseignement, jeunesse... Pour nous, rendre la mobilité plus sûre, responsable et conviviale, c'est aussi faire de la mobilité douce, du covoiturage et des transports en commun une priorité.

Dans une ville dont le réseau routier s'est conçu historiquement en étoile (toutes les chaussées principales mènent au centre-ville, absence de rocade ou petit ring comme à Charleroi³), où les rues sont étroites, qui a vu le jour à une époque où la voiture n'existait pas – et certainement pas dans les proportions actuelles – Namur est proche du point de saturation de sa capacité physique d'absorption des véhicules. Les Namurois pestent de plus en plus régulièrement face aux ralentissements et autres bouchons. Bien qu'ils ne soient pas comparables à la pénibilité des bouchons de Bruxelles, notre ville-capitale doit aussi trouver des solutions innovantes et audacieuses pour limiter les désagréments et rester une ville accueillante pour les divers modes de transport.

C'est pour participer à cet éventail de solutions que la Ville a décidé de développer un **système de transport intelligent** (STI) inédit, financé par les fonds européens Feder obtenus. Celui-ci doit permettre, grâce aux nouvelles technologies et applications sur les smartphones des citoyens, de guider chacun au mieux, en temps réel, pour réduire ses problèmes de mobilité. Les P+R doivent continuer de se concrétiser, pour offrir des solutions de stationnement attractives et réduire la pression automobile.

Nos grandes pénétrantes sur Namur (les diverses voiries régionales telles la Chaussée de Waterloo, la Chaussée de Louvain, la Chaussée de Marche, la Chaussée de Liège, etc.) doivent être reconfigurées pour favoriser les déplacements des bus. Sans quoi ceux-ci resteront coincés dans la circulation automobile et n'offriront pas une alternative crédible à la voiture. Notre réseau de **Voie Verte Urbaine** (VUU) doit aussi s'amplifier afin de proposer un maillage dense et bien articulé de pistes cyclables sécurisées.

« Plus et mieux » de place pour les piétons, les cyclistes, les covoitureurs, covoiturés et les transports en commun, c'est aussi remettre de la vie dans nos rues, recréer l'espace à vivre que l'usage individuel de la voiture nous a pris avec le temps et ainsi favoriser les rencontres humaines et la convivialité entre les habitants. Encourager la mobilité douce, c'est également promouvoir la santé des personnes (plus d'exercices physiques quotidiens et une meilleure qualité de l'air) et l'autonomie des jeunes, permettre à chacun de retrouver le contact avec l'environnement immédiat. En Wallonie, 50% des

³ Et heureusement pour Namur, sans quoi l'impact paysager de pareille rocade aurait été désastreux dans notre vallée mosane.

déplacements font moins de 5 km et se font hélas souvent en voiture⁴ ! Le vélo possède donc un énorme potentiel pour les déplacements de proximité. **Namur doit avoir une vision claire de sa politique de mobilité locale** en interaction avec les communes voisines.

Mobilité et sécurité routière

En matière de mobilité et sécurité routière, nous proposons de :

- remettre au sein d'un échevinat unique les compétences de la mobilité, des voiries et de l'équipement urbain pour une action publique davantage articulée et intégrée ;
- poursuivre le plan d'investissement pluriannuel en matière de réfection de voirie afin que toutes les routes communales aient été refaites ou entretenues dans un horizon de dix ans. Cela nécessitera incontestablement que le budget annuel d'investissement octroyé au département des voiries soit revu à la hausse lors de la prochaine législature ; mais cela nous semble indispensable pour répondre aux doléances régulièrement exprimées par les citoyens quant à l'état de leur voirie ou égouttage ;
- définir un véritable Plan Pluriannuel Trottoirs, pour le centre-ville comme pour les bourgades périphériques, ce qui a fait défaut ces dernières années ;
- poursuivre le processus participatif citoyen pour les réformes envisagées par les TEC dans le cadre du projet NAM'IN MOVE. Les citoyens doivent comprendre qu'après 40 années, le temps est venu d'adapter le réseau aux besoins du moment (des quartiers ayant depuis lors été créés, des pôles d'emplois ou d'activités ayant vu le jour, etc.) mais le groupe TEC doit aussi comprendre que les citoyens actuellement correctement desservis ne souhaitent pas avoir une offre diminuée inopportunément ;
- poursuivre la création de bandes bus et taxis spécifiques là où nos grands axes routiers pénétrant vers la ville le permettent physiquement. Personne n'offrira d'alternative crédible à la voiture si le bus n'atteint pas une vitesse commerciale suffisamment attractive en restant dans les mêmes bouchons que les voitures ;
- tirer le meilleur parti des nouvelles technologies pour assister les usagers et leur offrir les solutions de mobilité les plus appropriées ;
- mettre en œuvre un Plan global de déplacements scolaires, en concertation avec les directeurs d'école et les associations de parents, car c'est souvent à proximité immédiate des écoles que les flux de circulation sont les plus tendus (ex. : à Champion, à Erpent, à Jambes, à Salzinnes, etc.). Une réflexion sur un décalage de quinze minutes des horaires d'écoles dans certains établissements peut être une piste à explorer pour davantage étaler la fréquentation des artères routières et ne pas concentrer tous les flux de voitures aux mêmes heures ;
- favoriser le développement de plateformes logistiques afin de faciliter les livraisons groupées vers les commerces installées dans les zones urbaines ;
- réinstaurer des primes communales pour l'acquisition de vélos électriques ;
- mettre en place des infrastructures « quick win » (rapides et peu onéreuses) pour les cyclistes : sens uniques limités, cédez-le-passager cycliste au feu, abaissement de

⁴ Selon le memorandum 2018 du Gracq.

certaines bordures, impasses débouchantes, parking vélo avec des arceaux en U, box pour vélos (singulièrement pour les vélos électriques afin d'enrayer la recrudescence des vols)... ;

- veiller continuellement – alors que ce n'est, il est vrai, qu'occasionnel aujourd'hui – à l'entretien et au nettoyage des crasses sur les pistes cyclables ;
- créer un réseau intégré et continu de bandes cyclables afin de doter la Ville d'un vaste maillage pratique et continu, et d'une véritable Voie Verte Urbaine entre Jambes et Saint-Servais, connectant les Ravel périphériques ;
- prévoir autant que faire se peut des pistes cyclables séparées du trafic des voitures et des piétons ;
- prévoir une politique spécifique pour les poids lourds en centre urbain : parkings de délestage, zone de transbordement, règlement d'accès horaire au centre-ville... Les livraisons sont en effet aujourd'hui la source de nombreux ralentissements lorsqu'elles s'effectuent en heure de pointe ;
- faire un audit « trottoirs » (piétons, PMR, poussettes-enfants...) pour identifier les zones d'inconfort ou d'insécurité sur les parcours urbains, en lien avec les associations de terrain ;
- continuer d'aménager – mais à un rythme plus soutenu – des parkings de délestage P+R aux entrées de ville (avant les zones d'embouteillages) ou destinés au covoiturage et au car-sharing, de parkings vélos sécurisés à proximité des gares, arrêts de bus, aires de covoiturage, etc. ;
- aménager des bandes de circulation réservées aux bus, trams, taxis et 2 roues, carrefours aménagés, etc. ;
- mettre en place un système d'échange local orienté vers le covoiturage et la prise à domicile des enfants dans chaque école de la commune ;
- assurer une meilleure coordination des chantiers en voirie et veiller à impacter le moins possible la fluidité du trafic ;
- promouvoir les services « vélos » (réparateurs, locations, bourse de 2ème main, vélos partagés...) ou de stage de « remise en selle » ;
- soutenir le développement de l'offre coordonnée de transports en commun, y compris en zone rurale (train, tram, métro, bus, covoiturage, initiatives du type « locomobiles »...) et la facilitation de son accessibilité (intermodalité, notamment entre les différentes régions et Bruxelles) ;
- prendre en compte les besoins de mobilité des personnes à mobilité réduite, des familles et des personnes socialement plus fragiles ;
- faire les démarches utiles pour obtenir des fonds européennes permettant de créer une navette autonome sur le futur Ravel de gare à gare (Namur-Jambes) afin que les déplacements soient sécurisés et très fréquents entre ces deux pôles d'activité et de stationnement ;
- développer un système de navettes électriques de petite taille en cœur de ville pour y favoriser les déplacements des personnes âgées ou à la mobilité contrariée, à l'instar de ce qui se développe dans certaines villes du nord de l'Europe ;
- veiller à un meilleur respect des réglementations, y compris vestimentaires, par les chauffeurs de taxi, qui doivent offrir une première image professionnelle à chaque touriste ou client les sollicitant. Il en va aussi de l'image de la capitale wallonne ;

- poursuivre la politique d'acquisition de radars, tant préventifs que répressifs, afin que les automobilistes modifient leur comportement dans les zones les plus sensibles. Même si ces achats ont un coût, la vie d'un enfant n'a pas de prix... ;
- étudier l'opportunité d'étendre les zones 30 dans les endroits appropriés, ou à défaut d'autorisation régionale en la matière, avoir recours aux chicanes (mais pas aux casse-vitesses vu les inconvénients de bruit et de vibration sur les habitations proches) pour forcer les gens à ralentir ;
- établir, à l'échelle de la commune puisqu'elle correspond aussi à notre zone de police, avec l'ensemble des gestionnaires de voiries et les acteurs de terrain, un « plan local de sécurité routière » fondé sur 4 volets : prévention et information, aménagements (sur base d'audits de sécurité), contrôles (alcoolémie, vitesse, drogues...) et lutter contre les incivilités routières ;
- favoriser l'éclosion sur le territoire namurois, à un endroit approprié (éloigné des habitations pour préserver la quiétude du voisinage), d'une boîte de nuit afin que notre jeunesse puisse se divertir sans devoir systématiquement, comme aujourd'hui, parcourir des dizaines de kilomètres pour sortir, avec tous les risques que cela comporte en termes de sécurité routière pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la route. C'est en enjeu à ne pas négliger, auquel tant les jeunes que leurs parents sont incontestablement sensibles aujourd'hui. C'est un sujet de préoccupation pour beaucoup de parents.

Outre les usagers de tous les jours voire les touristes, les plus préoccupés par ces questions de mobilité et de stationnement et les effets parfois néfastes que cela peut avoir sur leur activité, ce sont les commerçants.

Le commerce de proximité est un enjeu économique incontestable, il stimule le travail indépendant et est un secteur pourvoyeur d'emplois, notamment pour les jeunes moyennement qualifiés. Mais il s'agit d'un enjeu plus large, porteur de la vitalité de la vie sociale, culturelle ou touristique. Les petits commerces sont également davantage ancrés dans leur territoire et moins facilement délocalisables. C'est donc surtout un élément majeur de notre cadre de vie et donc de notre qualité de vie qui favorise le lien social, la convivialité et la vitalité de nos villes et centres urbains, la sécurité des habitants, l'autonomie des personnes âgées ou dépendantes... Pour nous, la croissance de notre qualité de vie ne peut être possible sans commerces de proximité et des centres-villes dynamiques et attractifs.

Consciente de l'essoufflement de la fréquentation de notre centre-ville au vu des concurrences féroces nées en périphérie immédiate (N4 Erpent) ou plus lointaine (Andenne, stock à Fosses-la-Ville, Esplanade à Louvain-la-Neuve,...), la Ville de Namur doit plus que jamais réinvestir dans son cœur de ville. Notre Ville jouit d'un charme magnifique, avec son patrimoine préservé, ses vieilles maisons de maîtres, son

piétonnier,... Autant d'éléments qui distinguent Namur d'autres villes et justifient l'attrait de notre cité pour les touristes, flamands notamment.

Mais le revers de la médaille est que ces immeubles anciens n'offrent que peu de superficie de commerce. Moins de 90 m² en moyenne ! A l'heure de la concurrence du web pour les achats de biens courants, la seule manière pour nombre d'enseignes importantes de rivaliser consiste en l'ouverture de magasins où l'intégralité de leur gamme peut être exposée. Quand 100% de leurs produits sont disponibles dans un magasin en ville, les clients préféreront toujours s'y rendre pour toucher et essayer les habits plutôt que d'acheter en ligne. Par contre, s'ils ont 100% des produits derrière leur clavier et 30% seulement de la gamme physiquement disponible en ville, le web triomphera...

D'où la nécessité d'offrir en cœur de ville des superficies commerciales de plus grande dimension pour y ré-attirer des enseignes locomotives et bénéficier à toutes nos rues commerçantes. C'est l'ambition du projet de centre commercial du Square Léopold. Poreux, en connexion directe avec nos rues commerçantes, il doit être prioritairement réservé à de nouvelles grandes enseignes complémentaires à celles existantes actuellement, et re-boosteur notre dynamique commerciale. De surcroît, le projet en gestation ne sera plus « un temple de la consommation » comme certains l'avaient décrit, car le projet intégrera désormais une dimension mixte de fonctionnalités (logements, commerces, services, bureaux,... et sera redimensionné dans le cadre d'un nouveau processus de co-construction avec les associations citoyennes et commerçantes notamment.

Conscient de l'importance de conserver et même développer les poumons verts en cœur de ville, tant pour leurs aspects environnementaux que sociaux, la bande arborée du Square Léopold sur laquelle s'érigera le futur projet (étudié sous tous les angles depuis près de dix ans) sera compensée par la création d'un nouveau parc public de même dimension aux Casernes (à environ 500m du square), d'un nouveau parc public de deux fois la taille du Square à côté de l'Hôtel de Ville, dans le prolongement des Jardins du Mayor (200m du square), d'un nouveau jardin public aux Bateliers et par la plantation de plus de 300 arbres dans le cadre du programme de verdurisation du haut de la ville. Tout est donc réuni pour pacifier ce dossier avec la population et progresser afin que le cœur de ville ne devienne pas un désert commercial et que soient créés des écrans de nature et de convivialité, bien mieux agencés que l'actuel square dont nous serions peu à recommander la fréquentation, en journée comme en soirée.

En matière de soutien aux commerces, nous proposons de :

- miser sur la qualité, l'originalité et la pertinence des produits et des services offerts par les commerçants en veillant à valoriser dans toutes les communications publiques ces spécificités ;
- encourager l'habitat au-dessus des commerces ;
- inclure ou consulter davantage les commerçants dans le développement des politiques touristiques et culturelles ;
- faciliter la vie des commerçants en simplifiant les démarches administratives et en faisant des services communaux de véritables partenaires du commerce ;
- donner aux commerçants la possibilité d'animer eux-mêmes leur zone, notamment par le biais d'un budget participatif annuel, à l'instar de ce qui a été fait en 2017 avec un budget de 130.000 €. Nous pourrions imposer à Besix, promoteur du futur centre commercial, qu'il octroie à l'Association des commerçants namurois une enveloppe annuelle destinée à soutenir et promouvoir les commerces du cœur de ville ;
- continuer d'empêcher vigoureusement le développement de centres commerciaux et zonings commerciaux en périphérie et soutenir l'implantation de commerces, en ce compris les grandes enseignes, dans le centre-ville ;
- poursuivre à cet effet également le moratoire sur la Chaussée de Marche à Erpent ;
- renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en renforçant son accessibilité, par des aménagements de qualité et favorables aux piétons et modes doux (rues commerçantes agréables et facilement accessibles, animations et événements réguliers...);
- s'appuyer sur les technologies numériques pour relancer et renforcer l'activité commerciale dans les cœurs de villes et de villages ;
- continuer de réserver le développement de commerces en dehors des centres urbains de Namur, Bouge, Salzennes et Jambes au seul commerce de biens pondéreux (meubles, matériaux de construction...);
- baisser la fiscalité sur les commerces dans les centres-villes de Namur et Jambes par une exemption des additionnels communaux pendant 3 ans pour tout nouveau commerce de proximité dans un périmètre défini du centre-ville ou du centre d'une bourgade selon le schéma de structure et supprimer dans ces zones les taxes communales qui pèsent sur les commerces ;
- maintenir et développer le projet Créashop de soutien wallon aux nouveaux commerces ;
- mettre en place une agence immobilière commerciale pour favoriser la mise en location des cellules commerciales à vendre, à louer ou laissées à l'abandon (cfr. supra);
- permettre l'occupation à titre provisoire des cellules commerciales inoccupées par la mise à disposition de celles-ci à des commerçants des alentours ou à des artistes ;

- créer un droit de préemption des cellules vides, qui alimente les leviers de la régie foncière communale orientée vers la revitalisation des centres-villes et renforcer ainsi la maîtrise foncière dans le cœur de ville ;
- mettre en place une taxation progressive sur les cellules commerciales inoccupées ainsi que des mesures incitatives soutenant l'aménagement des dessus des commerces afin de lutter contre les cellules commerciales ou logements vides et infléchir à la baisse le coût des loyers en luttant contre la spéculation ;
- favoriser une mobilité fluide vers les commerces en centre-ville : parking en suffisance, télé-jalonnement pour orienter les automobilistes via leur smartphone vers les rues où des emplacements sont disponibles, mobilisation des parkings sous-utilisés le week-end (bureaux, administrations...), renforcement des transports publics le samedi, itinéraires cyclistes vers le centre-ville... ;
- concrétiser les projets de parkings souterrains, dès lors que l'on sait combien la question du stationnement est cruciale pour la dynamique commerciale. Les parkings souterrains sont indispensables vu que Namur ne dispose plus de capacité de création de nouvelles places en voirie. Les projets du Grognon (650 places), de la Place du Palais de Justice (300 places), du site des casernes (300 places), du square Léopold (900 places), de l'Ilot Rogier (150 places) doivent ouvrir dans les meilleurs délais. L'extension du parking de l'hôtel de Ville mérite aussi d'être étudiée, dès lors que la Ville a décidé d'acheter à la Communauté française le terrain jouxtant l'administration ;
- renforcer l'identité de Namur comme destination de shopping par GAU et les commerçants ;
- mieux diffuser auprès du grand public l'application digitale et participative *N Connect* pour valoriser l'offre commerciale namuroise au sens large et les marchés hebdomadaires ;
- poursuivre et sanctionner les entreprises et/ou impétrants ne respectant pas les délais lors de travaux concernant les voiries. Les recettes liées à ces sanctions seront ensuite redistribuées aux commerçants sous la forme d'une prime de dédommagement, si la tutelle régionale en valide le mécanisme (pour rappel, une première tentative d'exonération de taxes communales lorsque des travaux de longue durée sont réalisés a hélas été recalée par la Région) ;
- publier et mettre à jour régulièrement un rapport de disponibilité commerciale contenant un relevé des types de commerces manquants ou insuffisants pour répondre à la demande ;
- accueillir sur le site des casernes une halle aux produits frais, valorisant les circuits courts ;
- déployer le système de transport intelligent (STI) financé par l'Europe grâce aux subsides obtenus sur l'ensemble de notre territoire, de sorte que toutes les informations utiles pour adéquatement orienter et diriger les automobilistes vers les parkings les plus proches soient procurées à chacun en temps réel. Cela postule d'améliorer significativement la signalisation des parkings et des voies de mobilité (sens des voiries) depuis chaque grande pénétrante (les routes régionales) vers la ville ;
- renouveler la signalétique piétonne du centre-ville pour la moderniser et la rendre plus pertinente ;

- favoriser la diffusion et l'usage du Lumsou auprès des commerces locaux et veiller à ce que les chèques que la Ville remet en cadeau au terme des épreuves sportives par exemple, soient désormais en Lumsou, afin de stimuler le commerce local.

Malgré toute l'audace dont nous pourrions faire preuve pour améliorer la vie de chacun et guider la ville avec bon sens pour les générations à venir en offrant les meilleures perspectives économiques à chacun, rien ne remplacera jamais **la grande aspiration des Namurois à recréer du lien social**, au cœur de leur village. Chacun aspire à des lieux de convivialité dans son quartier. Chacun aspire à être davantage acteur que spectateur de la politique locale. Soutenir les dynamiques participatives est à cet égard indispensable. Elles doivent s'amplifier.

* *

Namur généreuse

Dans notre société moderne, la solidarité est organisée principalement par la sécurité sociale qui apporte à chaque Belge un premier filet de sécurité contre les accidents de la vie (perte de santé, d'emploi, de validité, d'autonomie, etc.) pour redistribuer des revenus (pensions, allocations familiales).

Dans notre projet humaniste, la fraternité est une valeur dont le champ est plus large, elle recouvre de multiples autres solidarités, qui méritent d'être encouragées et soutenues : elles donnent **un visage humain à la solidarité**. Le niveau local est le lieu privilégié de ces solidarités informelles. La commune peut en être le catalyseur, avec le monde associatif, les entreprises et les citoyens.

L'innovation sociale est en effet elle aussi indispensable au développement équilibré et respectueux d'une ville.

Tisser ou retisser des relations humaines entre les habitants des quartiers et des villages, c'est aussi le rôle d'une commune, en créant les conditions favorables à leur éclosion et à leur entretien, qui doivent être des priorités locales. En s'appuyant sur les acteurs de terrain et en facilitant l'accès aux infrastructures adéquates, elles peuvent éveiller et encourager la solidarité humaine, faciliter l'intégration des nouveaux habitants, harmoniser la diversité, stimuler les relations intercommunautaires, renforcer la cohésion sociale, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ». Renforcer ces conditions pour ce « mieux-vivre ensemble », c'est assurer la sécurité, construire des ponts entre les générations, être solidaires, respecter la diversité et promouvoir l'égalité homme-femme.

Dans une démarche conjointe entre la responsabilité individuelle et la solidarité collective, la politique de cohésion sociale reste au cœur de nos préoccupations pour faire de Namur une ville généreuse à l'égard des plus défavorisés de nos concitoyens qui sont confrontés aux difficultés. Qu'ils nous viennent d'ici ou d'ailleurs.

Les Namurois sont généreux : l'extraordinaire mobilisation citoyenne à Belgrade en fut une belle démonstration. La Ville est généreuse : aucune politique communale ne bénéficie de plus de moyens que la politique sociale à Namur.

C'est une fierté à l'heure où la précarité gagne tristement du terrain dans toutes les villes du globe. Mais nous savons que le chemin est encore long à parcourir.

Les difficultés de la vie peuvent tous nous toucher. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de « mal-être ». Cette solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes « accidentées de la vie », de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables.

Depuis très longtemps, c'est au niveau local que cette solidarité s'est créée et développée autour de ce qui est devenu le CPAS. Son rôle premier est de permettre à toute personne vivant sur son territoire d'avoir des conditions de vie conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie.

Il nous faut accompagner chacun pour qu'il puisse se redéfinir un projet de vie avec envie. Veiller à rendre les logements plus accessibles financièrement et plus adaptés aux réalités des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées.

Le logement est en effet un droit humain fondamental reconnu par la Constitution. Il constitue un point d'appui essentiel aux personnes et aux familles pour s'insérer dans la vie locale, s'ancrer au territoire, construire un projet de vie, s'ouvrir aux autres ou se retrouver dans l'intimité du foyer.

Les pouvoirs publics doivent concourir à rendre le logement accessible à tous et répondant le mieux possible aux besoins et aux attentes des citoyens, tout au long de leur vie. Bien que de nombreux moyens d'action relèvent de l'État fédéral ou des Régions (précompte immobilier, normes de location, code civil, revenu cadastral...), la Ville est un des acteurs directs du logement et peut prendre de nombreuses initiatives concrètes.

En matière de politique sociale et de logement, nous proposons :

- veiller à ce que l'ensemble des politiques menées par la commune concerne tous ses habitants : trop souvent, des publics précarisés n'accèdent pas aux services offerts par la commune par manque d'information ou de moyens ;
- élaborer un plan communal pluriannuel visant à réaliser et à compléter les plans régionaux et fédéraux de lutte contre les pauvretés, en concertation avec l'ensemble des services et intervenants, publics et associatifs. Trop souvent les services sociaux et l'échevinat de la Cohésion sociale sont amenés à gérer l'urgence. Or pour lutter contre la pauvreté avec efficacité et obtenir des résultats tangibles et durables, une vision de long terme est indispensable ;
- renforcer les synergies entre le CPAS et la Ville ;
- utiliser les moyens disponibles en privilégiant les aides à la personne dans le cadre d'une relation droits-devoirs, en encourageant et en accompagnant une autonomie optimale, notamment par la réinsertion socioprofessionnelle ;
- prêter une attention plus soutenue à la problématique du surendettement ;
- veiller à la continuité et au maintien des actions entreprises ou soutenues de façon à accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours d'insertion socioprofessionnel. Les mécanismes des articles 60 et 61 sont à cet égard profitables pour toutes les parties. La Ville doit continuer d'assumer sa part de responsabilité en la matière en veillant, à chaque fois que possible, à offrir un contrat de travail au terme de la formation ;
- promouvoir les échanges et les collaborations entre le CPAS et les autres acteurs de terrain, y compris au niveau supra-communal (tables rondes, etc.) notamment pour une plus grande solidarité territoriale face à la très grande précarité et pour garantir le champ d'action du relais social urbain namurois (tout l'arrondissement) ;
- améliorer la connaissance et la compréhension de leurs droits fondamentaux par les bénéficiaires grâce à un rôle renforcé de la Ville comme informateur sur les droits sociaux et les services existants, notamment par la diffusion de renseignements accessibles à tous ;
- publier un « vade mecum » local des initiatives solidaires, pour promouvoir les initiatives locales ou autres : article 27 (tarif préférentiel aux activités culturelles), par exemple ;
- soutenir les services d'aide à domicile, en ce compris par des dispositifs de télé-assistance ;
- développer des solutions pratiques pour les familles monoparentales (guichet d'information et de guidance pour faciliter l'accès à leurs droits, garde partagée, maisons partagées, allocations familiales ...) ;
- créer un prix annuel ou un label pour valoriser les actions de volontariat ;
- soutenir les SEL (Systèmes locaux d'Echange(s)) par un soutien technique (plateforme, outils web ...) et par une meilleure diffusion de l'information, les commerces de seconde main ;

- s'assurer d'une assistance psychologique ou sociale lors d'un drame familial ou social ;
- continuer d'offrir un accueil personnalisé et discret ;
- encourager les initiatives familiales d'accueil et les solidarités entre les familles, singulièrement à l'égard des mineurs étrangers non accompagnés (« MENA ») ;
- permettre à chaque personne présente sur le territoire d'être considérée avec dignité. Des nouvelles personnes arrivent chaque jour sur notre territoire. La Ville, son CPAS et le secteur associatif sont souvent en première ligne pour apporter une aide tant aux réfugiés politiques que, plus largement, aux sans-abris. La précarité reste trop largement répandue et gagne du terrain. Nous devons mobiliser nos énergies et moyens, sans angélisme mais sans fatalisme non plus. Accompagner adéquatement et émanciper les gens les plus vulnérables font partie des missions et responsabilités que la Ville et son CPAS continueront d'assumer avec conviction ;
- faire émerger une identité collective locale suscitant l'adhésion, notamment en soutenant le tissu associatif local (patrimoine, folklore, festivités, maison de quartier ou de village...);
- soutenir les communautés d'origine étrangère dans leur démarche d'intégration, y compris à la vie associative et culturelle locale, mais aussi de valorisation de leur propre apport culturel et la richesse de l'interculturalité et en assurant en priorité le développement d'actions d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation ;
- développer une politique du logement et d'urbanisme qui favorise le lien social (rues cyclables, places, parcs entretenus ...);
- développer la politique de l'égalité des chances de manière innovante de façon à prévenir et à lutter contre toutes formes de discriminations, de sexisme, de racisme, d'homophobie, etc. ;
- soutenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et aux dialectes locaux, ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations ; permettre l'inclusion et la reconnaissance de l'ensemble de la population (y compris étrangère) à ces manifestations ;
- prévoir à la maison communale une cérémonie d'accueil et une prestation de serment pour les personnes ayant acquis la nationalité belge ;
- accorder une priorité au développement de cours de langue et d'alphabétisation et faire appel aux citoyens volontaires ;
- intensifier notre service communal de médiation interculturelle ;
- encourager l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers dans la vie sociale et culturelle de la commune ;
- lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations à l'embauche par exemple par des campagnes de sensibilisation coordonnées avec les autres niveaux de pouvoir et en incitant les entreprises présentes sur le territoire à signer la « Charte de la diversité » (qui incite à garantir la promotion et le respect de la diversité dans les effectifs, à lutter contre toute forme de discrimination) ;
- organiser une journée portes ouvertes des lieux de cultes de la commune et encourager les initiatives interconvictionnelles ;
- faciliter le réaménagement, en lien avec les subsides wallons accordés au petit patrimoine, des édifices religieux délabrés ou à l'abandon en lieux dédiés à des projets de cohésion sociale et d'intérêt général ; accompagner les lieux de cultes vers des

modes mixtes, décidés par les autorités religieuses, tels que le réseau églises ouvertes qui propose des activités culturelles tout en gardant un espace culturel ;

- assurer la collaboration des services communaux dans la mise en place du parcours d'intégration régional ;
- mettre en priorité en place des initiatives d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation pour les primo-arrivants ;
- améliorer l'accueil et le séjour des réfugiés en soutenant les initiatives locales et citoyennes qui viennent en aide aux réfugiés dans le besoin et susciter la solidarité de la population (bénévolat, collecte de vêtements, de meubles ...). Le travail bénévole réalisé par le Collectif citoyen de Belgrade est à cet égard remarquable et doit continuer d'être soutenu ;
- assurer le respect et l'efficacité des procédures administratives ainsi que l'égalité de droits ;
- orienter systématiquement les réfugiés vers des cours de français, les informer sur le parcours d'intégration, et les associations en charge de l'accompagnement ;
- encourager les échanges et les rencontres entre les réfugiés et les habitants par l'organisation d'activités ; créer des ponts entre les habitants de centres d'accueil et les habitants ;
- informer les jeunes primo-arrivants des possibilités d'effectuer un service citoyen organisé par la Plateforme pour le Service Citoyen ;
- lutter contre les « marchands de sommeil » (permis communal de location) de manière intraitable et systématique ;
- lutter contre les fausses domiciliations ;
- initier des opérations de revitalisation urbaine, en veillant à organiser la mixité des fonctions et des types d'habitats, comme nous l'avons fait à Bomel ou Saint-Servais, et allons le faire au quartier Léopold, sur le plateau d'Erpent ou encore à Saint-Marc par exemple ;
- favoriser dans l'octroi des permis l'amélioration et la rénovation des logements (en particulier la salubrité, les économies d'énergie, les logements adaptés...) ;
- faciliter le développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins et favoriser l'intergénérationnel ;
- diversifier les logements (petits ensembles répartis sur le territoire) ainsi qu'améliorer les logements sociaux (notamment la consommation énergétique) et prendre en compte les besoins des familles recomposées et nombreuses ;
- poursuivre les plans d'ancrage communaux du Logement et augmenter le nombre de logements publics sur le territoire de Namur, en partenariat avec les acteurs publics et associatifs ;
- promouvoir le logement partagé à des prix accessibles à tous sous toutes ses formes (habitat groupé, habitat kangourou intergénérationnel, habitat communautaire, collocation, maison de repos et maison de soins à taille humaine...) ;
- intensifier les dispositifs d'accueil d'urgence (logements transit, accueil « rands froids », personnes victimes de violences conjugales, etc.) ;
- créer un accueil de jour pour les sans-abri, qui soit bien articulé avec le réseau de professionnels et bien intégré et accueilli au sein du quartier ;

- soutenir la création de logements étudiants abordables par différents canaux (publics, privés, AIS, charges d'urbanisme...) ;
- augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence, notamment pour reloger les personnes dont le logement précédent a été déclaré insalubre ;
- poursuivre intensément la lutte contre les bâtiments inoccupés par toute voie légale possible ;
- réaménager les entrées de commerce afin de créer une entrée séparative pour les étages et y créer du logement ;
- faciliter et soutenir le développement des habitats kangourou, groupés ou partagés (colocation), par exemple pour tenir compte des besoins des aînés, notamment en adaptant les règlements communaux (urbanisme, fiscalité, collecte des déchets...) et neutraliser l'impact des aménagements sur le précompte immobilier ;
- contrôler davantage la sécurité et la salubrité des logements étudiants ;
- promouvoir les services de l'Agence immobilière sociale, des organismes à finalité sociale reconnus par le Fonds du logement, des Régies de quartier, etc. et proposer des incitants (réduction sur le précompte immobilier) aux propriétaires qui passent par les Agences Immobilières Sociales ;
- soutenir l'organisation d'initiatives d'habitants telles que fêtes des voisins, « immeubles en fête », brocantes de quartier (prêt gratuit de matériel communal), jardins partagés... ;
- prévoir l'exonération pendant cinq années des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'achat d'une première habitation et/ou l'acquisition d'un logement dans un quartier nouveau durable ;
- favoriser l'utilisation de l'allocation-loyer au sein du CPAS ;
- favoriser la collaboration entre les acteurs publics et privés, soit par l'intermédiaire de projets de construction de logements en partenariats publics/privés, soit par l'imposition de charges urbanistiques aux promoteurs privés, en les obligeant par exemple à s'inscrire résolument dans la démarche des engagements-logements initiés par la Ville de Namur ;
- développer des solutions permettant une désolidarisation de la propriété du terrain avec celle de la maison afin de faciliter l'accès à la propriété (Community Land Trusts, emphytéoses, etc.) ;
- concevoir nos futures maisons de repos en maisons de vie ouvertes sur leur quartier (exemple : utilisation du rez-de-chaussée et des espaces extérieurs par des associations locales ou pour certains projets et événements locaux à finalité sociale, culturelle ou sportive).

La Ville doit être mobilisée plus que jamais sur ces questions. Et **favoriser l'éclosion des solidarités chaudes** qui s'organisent grâce aux nombreux bénévoles qu'elle a la chance de compter sur son territoire.

Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui le fournissent de l'estime de soi, du sens à la vie, l'occasion d'entretenir leurs compétences et de développer leurs potentialités. Animer gratuitement des enfants dans un mouvement de jeunesse, les aider bénévolement à faire leur devoir, assurer gratuitement le transport de personnes malades ou handicapées, favoriser les contacts avec les personnes isolées ou en fin de vie, organiser des collectes de sang, s'engager sans compter dans des projets visant à préserver l'environnement... En donnant de leur temps, de leurs talents et de leur générosité, les bénévoles créent et multiplient les espaces de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles. Ils créent des relations sociales fortes en dehors des relations économiques ou de consommation. Ils sont des moteurs de « bien-être » et de « bien-vivre » ensemble, vecteurs de lien social et d'épanouissement collectif.

Toutes ces préoccupations doivent être toutes à la base de notre action car ce sont des conditions indispensables pour que notre population soit heureuse.

Un toit, un emploi

Avec la famille et l'école, le travail (activité professionnelle ou engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent. Les lieux de vie sont aussi les lieux de travail. Chaque commune doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important de son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels ou commerciaux, de prestataires de services...

Pas de développement humain sans création d'activités, sans création d'emplois. Pas de vie locale sans création d'entreprises. La commune est le terreau idéal pour développer des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation, pour les encourager et les soutenir. Tous les indépendants qui se lancent dans une aventure de création de richesses multiples (emplois, contribution au PIB,...) méritent notre soutien et respect. Leur rôle, loin de devoir être stigmatisé ou caricaturé, doit au contraire est pleinement valorisé.

De nouveaux modèles économiques doivent par ailleurs émerger au profit des citoyens : économie partagée, économie collaborative, économie circulaire, circuits courts, économie numérique... Les communes peuvent jouer un rôle actif pour soutenir ces initiatives et prévoir des collaborations locales. La réalité de chaque commune la (pré)dispose pour le développement de telle ou telle activité en fonction de sa population et de son territoire, de ses ressources naturelles, des infrastructures dont elle dispose, des services qu'elle accueille, de son histoire...

La création d'entreprises sur un territoire donné ne suffit pas à elle seule à permettre à ses habitants de décrocher un travail. Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, avec les partenaires sociaux, des services de formation, d'encadrement et diverses initiatives favorisant la création et la mise à l'emploi. Il nous faut **amplifier**

les formations des moins qualifiés grâce à la future Cité des métiers namuroises, lutter activement contre les discriminations de genre, de sexe ou de religion.

Pour nous, l'esprit d'entreprise et d'initiative dépasse largement la seule création d'entreprises commerciales. À côté de la liberté d'entreprendre, de créer son entreprise, nous voulons encourager de la même façon les initiatives associatives, culturelles, sociales, solidaires ou humanitaires. Les engagements privés ou professionnels dans une action sans but lucratif ou dans une action associative, qu'ils soient individuels ou collectifs, participent effectivement à une volonté de construire une société où les actions humaines ne peuvent se résumer à une logique uniquement marchande.

Ces engagements permettent de rendre des services fondamentaux aux personnes et ont une réelle valeur ajoutée (sociale, sanitaire, éducative, culturelle, économique...) pour la collectivité. Ils renforcent la cohésion sociale et le développement de la solidarité. Ils exercent des missions d'intérêt collectif, complémentaires aux pouvoirs publics. Souvent, ils sont à l'origine d'innovations sociales répondant à des besoins non encore rencontrés par les pouvoirs publics.

Emploi et formation

En matière d'emploi, nous proposons de :

- attribuer plus explicitement la compétence à un échevin, plutôt que de la déduire du portefeuille de compétences de l'échevin du développement économique ;
- développer un partenariat citoyen avec les entreprises locales (promotion locale des offres d'emplois, jobs d'étudiants, accueil de stagiaires, rencontres dans le milieu scolaire et journées découvertes d'entreprises, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formation, accompagnement et mise à l'emploi, bourses à l'emploi...);
- faciliter la vie de celles et ceux qui cherchent un emploi, sont en formation ou viennent de trouver un emploi (espaces publics numériques, ateliers d'échanges d'expériences, haltes-garderies avec horaires adaptés, gardes d'enfants malades, règlement des crèches adapté pour faciliter l'accueil d'enfants dont le parent vient de décrocher un emploi...);
- encourager la réinsertion professionnelle par le soutien aux entreprises et ateliers de formation par le travail, aux entreprises de travail adapté, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ou via l'activation de mécanismes de réinsertion avec un suivi individuel (article 60 et 61 de la loi organique des CPAS, PTP...);
- prévoir, pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, la possibilité de partir de leurs compétences et souhaits afin de leur permettre d'initier une activité au sein de notre ALE ;
- initier des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes adultes peu qualifiés pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via les maisons de jeunes, les centres sportifs, les lieux d'animation, les initiatives d'économie sociale, la Plateforme pour le service citoyen ...);

- valoriser les établissements locaux d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle (investissements dans le matériel, liens avec les entreprises locales, villages métiers...). La future Cité des Métiers de l'Ilot Rogier doit contribuer à l'atteinte de cet objectif, au cœur de ses missions ;
- intégrer, conformément à la loi sur les marchés publics, des critères de circuit court, d'émission de CO2, de partenariat avec les établissements d'enseignement et de formation dans les appels d'offres émises par la commune ;
- montrer l'exemple en tant qu'employeur local (commune, CPAS, régies communales, intercommunale...) : stages au sein des services publics locaux, respect des obligations d'engagement de personnes en situation de handicap, encouragement à la participation de sessions de formation, égalité homme-femme, diversité culturelle, attention soutenue au bien-être des travailleurs via le service interne BEST... ;
- développer les activités dans le cadre des articles 60 et 61, en particulier en exploitant pleinement la possibilité de mettre à disposition les bénéficiaires auprès d'employeurs tiers pour favoriser l'insertion socio-professionnelle durable ;
- soutenir les salons locaux de l'emploi, du stage et de la formation ;
- accéder gratuitement à internet en tant que chercheur d'emploi (au sein de la bibliothèque locale ou de l'espace public numérique) ;
- développer davantage d'espaces de coworking, y compris dans les bourgades périphériques ;
- développer l'accueil de la petite enfance (crèches, accueillant(e)s, garde-malades...) afin de soutenir les parents qui travaillent ou cherchent à le faire ;
- continuer de dispenser des cours de promotion sociale, notamment de langues et de fonctions techniques via l'école commerciale et industrielle de la Ville ;
- intégrer l'emploi et la formation dans les contrats de quartier et y créer des ateliers spécifiques pour les femmes rentrantes sur le marché de l'emploi ;
- faire le relevé des ETA (Entreprises de Travail Adapté) et EFT (Entreprises de Formation par le Travail) locales afin de les consulter dans le cadre de marchés publics ;
- stimuler le commerce local par le paiement en chèques commerces ou en Lumsou de tout ou partie des primes communales, là où les balises légales le permettent.

Loin d'opérer un travail bénévole – quoiqu'on puisse se poser la question au vu des faibles marges que leur métier ne leur octroie encore... – les agricultrices et les agriculteurs sont des acteurs essentiels et incontournables de nos campagnes. Acteurs économiques eux aussi, ils façonnent les paysages. Nous entendons renforcer et valoriser la vie agricole et rurale, en particulier les exploitations familiales, et soutenir la transition vers de nouveaux modes agricoles ruraux et urbains. La collaboration entre la Ville de Namur et ses agriculteurs est bonne. Elle doit le rester et **les agriculteurs doivent se sentir respectés** dans leur apport pour la société dans son ensemble, sans être les quelconques perdants des projets de développement tels les

P+R à Bouge⁵ ou Erpent, ou encore la création de la future zone d'activité économique du plateau de Bouge.

Soutien aux agriculteurs

En matière de soutien aux agriculteurs, nous proposons de :

- stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le monde agricole et au sein de la production locale afin que cette activité économique perdure et se développe de façon harmonieuse et efficace ;
- favoriser l'accès aux terres agricoles, en particulier pour les nouveaux agriculteurs et ceux cherchant à se lancer dans un nouveau modèle agricole. A chaque fois que possible, et dans le cadre légal bien sûr, favoriser nos jeunes agriculteurs pour l'obtention des terres mises à disposition par la commune ou son CPAS ;
- valoriser la transition vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires (permaculture, agriculture biologique...), y compris dans les zones plus urbaines ;
- favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale ;
- soutenir l'agriculteur et son activité via des actions de valorisation de l'image de l'agriculteur auprès des citoyens et, en particulier envers leur voisinage ;
- promouvoir les ventes directes à la ferme, des produits locaux, artisanaux, bio, fair trade et du terroir (à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations de la Ville...) ;
- encourager, via le critère « circuits courts » de la nouvelle loi sur les marchés publics, l'utilisation en priorité des produits locaux et de qualité dans les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...) et garantir un accès permanent et gratuit à de l'eau (fontaines, bornes de distribution...) ;
- assurer la visibilité des producteurs locaux via un label pour les productions locales, l'organisation de marchés de terroir et la promotion des circuits courts dans le bulletin communal et lors des marchés hebdomadaires ;
- favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruches dans les friches ou zones à valoriser de la commune ainsi que sur les toitures ;
- renforcer les partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits ;

⁵ Il convient de préciser que contrairement à certaines informations parues dans la presse lorsqu'elle s'est faite l'écho des propos du principal agriculteur concerné par la création du futur zoning sur le plateau de Bouge, la Ville a durant des années ouvert sa porte à la discussion et négociation avec ledit fermier. C'est le conseil de celui-ci qui a mis unilatéralement un terme aux échanges constructifs ; forçant au lancement d'une procédure d'expropriation. Toutefois, le CPAS de Namur, principal concerné, a toujours gardé la porte ouverte et veillé à ce qu'une solution équilibrée soit trouvée, y compris en termes de compensation de terres exploitables et de renouvellement ou prolongation de baux à ferme.

- lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

Etre une ville généreuse, c'est aussi penser et regarder au-delà de nos murs et frontières. Une Ville-capitale comme Namur doit nourrir et se nourrir d'un engagement international pertinent, créateur de sens et de valeur, tant dans une orientation de crédibilité de la Ville, de visibilité de celle-ci, que d'opportunités pour ses acteurs économiques, culturels et éducatifs.

Relations internationales et coopération au développement

En matière de relations internationales et solidarité internationale, nous proposons de :

- poursuivre la consolidation de l'asbl NEW, notre commissariat aux relations internationales, et son redéploiement stratégique comme vitrine du rayonnement international de Namur et son rôle de Capitale ;
- intensifier la dynamique de marketing territorial de Namur au départ de l'asbl NEW ;
- consolider nos partenariats de développement inter-communaux avec les Villes de Québec, Lafayette, Hué, Bourg-en-Bresse, Cluj Napoca, Pècs, Pristina, Bandung, Bordeaux, sans oublier nos réseaux de contact avec Belmont, Charleville-Mézières, Namur (CAN) et Namur (USA) ;
- poursuivre l'engagement de Namur au sein de l'Association internationale des Maires francophones, notamment au travers de la Commission des villes innovantes ;
- participer activement à l'Observatoire international des Maires pour le Vivre-Ensemble (Montréal) et au réseau Vertech City, ainsi qu'à l'association des Villes pour le Climat ;
- veiller à travers ces relations à créer des opportunités pour nos étudiants, notre université, nos Hautes Ecoles et établissements d'enseignement divers ;
- permettre grâce à ces relations à nos artistes de bénéficier d'opportunités d'apprentissage, de création et de diffusion de leurs arts et produits culturels créatifs ;
- s'assurer lors des missions de la Ville, tant en hôte qu'en déplacement, à maximaliser le retour d'expériences et les opportunités économiques pour nos PME ;
- évaluer l'impact de notre coopération au développement centrée sur la seule ville de Masina au Congo ;
- continuer de manifester son soutien aux prisonniers d'opinion dans le cadre des campagnes d'Amnesty International.

* *

Namur heureuse

Finalement, c'est ce que demandent les gens avant tout : **vivre heureux**.

Vivre heureux postule **une bonne santé** et une action vigoureuse en matière de médecine de proximité et de qualité des prises en charges hospitalières. La Ville dispose de peu de leviers pour développer elle-même une politique de santé intégrée. Mais elle peut agir résolument en amont, dans le champ de la prévention en matière de santé. Rien n'est plus essentiel pour les familles que d'évoluer dans un environnement sain, et jouir d'une bonne santé pour soi-même et ceux qui nous sont chers.

Sensibilisation et prévention à la santé

En matière de sensibilisation et de prévention à la santé, nous proposons de :

- promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école : développer des cantines bio, utilisant les produits locaux sains et frais (via une centrale d'achat) ou issus du commerce équitable, installer des fontaines à eau... ;
- organiser des cours de secourisme pendant les jours blancs ;
- développer, avec les acteurs de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (risques d'assuétudes, promotion d'une alimentation saine et de la pratique du sport, éducation à la vie affective et sexuelle, santé mentale...);
- favoriser l'éclosion de nouvelles maisons médicales sur le territoire namurois ;
- travailler la prévention des assuétudes en collaboration avec d'autres communes et avec la zone de police ;
- favoriser l'accès des aînés aux soins de santé à domicile, en maison de repos et en tout autre lieu de vie, faciliter leurs déplacements, notamment vers les centres de soins ;
- collaborer activement avec l'Agence wallonne pour la qualité de l'Air afin de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel de réduction des particules fines et d'amélioration de la qualité de l'air en ville ;
- intégrer sur le territoire plusieurs stations de mesures de la qualité de l'air (comme dans le futur kiosque de la place Maurice Servais) ;
- prendre mieux en considération l'impact sur la santé de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments ;
- promouvoir la mobilité douce et les pratiques sportives ;
- réserver une plus grande attention à la santé mentale et morale des personnes (solitude, dépression, addictions...) ;
- réduire les inégalités d'accès aux soins de santé pour les personnes plus démunies (via le CPAS) ;
- développer un projet de zone d'habitat et de soin, c'est-à-dire un quartier prioritairement affecté aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, avec une

stratégie intégrée. Ce quartier bénéficierait d'aménagements de voirie adéquats, de dessertes de transports publics adaptés, de services de santé et d'aide et de soin à domicile, d'une maison de quartier proposant des activités, d'une conciergerie en service 24/24h, de certains investissements publics ou privés (maisons de repos, résidences-services...), de commerces et de services communaux de proximité...

- à défaut d'avoir pu réussir la fusion de notre hôpital public avec Saint-Luc Bouge, il faut intensifier les collaborations avec les acteurs hospitaliers namurois et inscrire notre ensemble hospitalier public prioritairement dans un futur réseau de soins regroupant à l'échelle de la province les diverses institutions hospitalières y présentes ;
- redessiner radicalement la gouvernance de notre hôpital public pour réduire la présence et l'influence inappropriée des représentants politiques (trop d'ingérence) et davantage s'appuyer sur le personnel qualifié de l'hôpital ;
- octroyer un siège consultatif au conseil d'administration et au comité de gestion de l'hôpital pour le conseil médical.

Vivre heureux postule d'agir pour **réduire les coûts inutiles** qui érodent leur pouvoir d'achat. Un budget communal est l'élément qui donne à la commune ses moyens d'actions au bénéfice de sa population. Ces dix dernières années, nous avons été contraints de réaliser des efforts considérables pour assainir les finances communales. Quand la majorité tripartite CDH-MR-ECOLO est arrivée au pouvoir, la Ville présentait un déficit annuel structurel de près de 15 millions d'euros et elle n'avait plus un seul euro de réserve ! Elle fonçait droit dans le mur...

Sans réaction responsable de notre part, il aurait fallu massivement licencier et/ou supprimer certains services aux citoyens et/ou augmenter déraisonnablement la fiscalité locale. Aucune de ces trois options n'étant envisageable, nous avons entrepris un long mais efficace travail de redressement des finances namuroises.

Aujourd'hui, au bout de dix années de saine gestion qui auront épargné largement le portefeuille des Namurois (nonobstant une contribution de leur part via l'IPP), les services à la collectivité n'ont pas été réduits, ils ont même été amplifiés, et le personnel a été préservé, même si tous les départs à la pension n'ont pas été remplacés. Le personnel a aussi, parallèlement, évolué vers plus de qualifications et expertises, notamment pour intégrer les nouveaux métiers et nouveaux défis. Le budget 2018 a ainsi été présenté avec un boni de plus de 1,3 million d'euros et la Ville dispose de réserves et provisions pour plus de 18 millions d'euros.

Gérer en bon père de famille a ainsi offert un avenir à l'action publique pour les générations futures, et les importants subsides obtenus ont permis le lancement de grands projets (financés jusqu'à 90% par des subventions) tandis que l'essentiel des moyens de notre budget, ainsi préservés, a été majoritairement utilisé pour des investissements dans les cœurs des villages et quartiers périphériques de la ville (divers

projets sportifs, culturels, sociaux, d'aménagements de voirie, d'équipement urbain, établissements scolaires, crèches, etc.).

Fiscalité et budget

En matière de fiscalité et budget, nous proposons de :

- ne plus toucher à l'IPP pour la législature à venir ;
- consacrer un budget plus conséquent à la réfection des voiries et trottoirs ;
- doter le CPAS et la zone de police des moyens utiles à leur fonctionnement, au vu de leurs missions essentielles de cohésion sociale et de sécurité ;
- proposer une réduction sur le précompte immobilier aux propriétaires qui passent par les Agences Immobilières Sociales ;
- prévoir l'exonération pendant cinq années des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'achat d'une première habitation et/ou l'acquisition d'un logement dans un quartier nouveau durable ;
- baisser la fiscalité sur les commerces dans le centre-ville par une exemption des additionnels communaux pendant 3 ans pour tout nouveau commerce de proximité dans un périmètre défini du centre-ville ou centre d'une bourgade et supprimer dans ces zones les taxes communales qui pèsent sur les commerces (principe d'une zone franche commerciale) ;
- organiser une séance explicative sur le budget communal à destination des citoyens ;
- allouer un budget participatif dont l'affectation sera décidée par les citoyens, comme la loi le permet, notamment dans le cadre des projets de cohésion sociale ou de contrats de quartier ; la gestion de ces budgets peut par exemple être confiée à des organes participatifs existants (tels les comités de quartier ou le Forum citoyen).

Vivre heureux postule de veiller à offrir un **environnement propre**, dans chaque quartier et chaque campagne, pour la qualité de l'air, la beauté de l'environnement et la convivialité des espaces publics.

Garantir un environnement sain et préserver au mieux la santé et l'équilibre de chacun, offrir un espace de vie adapté aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite, ce sont là des préoccupations permanentes de nos candidats pour faire de Namur une ville offrant **des lieux de vie sains et inclusifs**.

Le quotidien de chaque citoyen est aussi influencé par l'énergie : chauffer son habitation, cuisiner, se laver, s'éclairer, se déplacer, s'informer, communiquer par smartphone ou internet... Chaque objet ou appareil que nous utilisons a également été fabriqué grâce à l'énergie. Lorsque nous sommes confrontés à une coupure d'électricité, nous pouvons nous rendre compte de l'importance de bénéficier en permanence d'énergie. L'énergie rend également nos territoires habitables et plus

conviviaux et participatifs, par exemple sur le plan de la mobilité ou des technologies de l'information et de la communication. Nos revenus dépendent aussi de la vitalité de notre économie et par conséquent de la compétitivité de nos entreprises et de l'attractivité de nos territoires pour les investisseurs. La dimension énergétique y joue un rôle important.

L'énergie et son approvisionnement continu, à un prix abordable, sont indispensables à l'activité économique et donc à notre prospérité. Dans le même temps, la production, la distribution et la consommation d'énergie peuvent avoir un impact significatif sur notre cadre de vie (lignes à haute tension et éoliennes qui peuvent affecter le paysage), sur notre santé et notre sécurité (émissions de particules fines, risques d'incidents nucléaires...), sur notre environnement (épuisement des ressources de la nature) et sur le climat (émissions de CO₂). Nous pensons que Namur a un rôle essentiel à jouer pour faire de l'énergie un moteur de développement humain. Le citoyen doit se trouver au cœur des politiques énergétiques locales, comme partenaire clé de **la transition énergétique**. La Ville de Namur doit soutenir les citoyens pour qu'ils deviennent de véritables consomm'acteurs.

Un autre enjeu mérite notre attention : celle du bien-être animal. Des milliers de compagnons de route et de vie sont accueillis sur notre territoire. Ils sont une source de bien-être, de réconfort et de plaisir à la fois pour l'humain et l'animal, quand il est pris soin de ce dernier. Nous voulons **engager Namur sur la route d'une Ville du Bien-être animal** également.

Bien-être et cadre de vie

En matière de bien-être et cadre de vie, nous proposons de :

- développer une politique préventive et réactive face aux nuisances possibles (bruit, vibrations, odeurs, lumière excessive, ondes électromagnétiques, etc.) ;
- réserver une plus grande attention à la santé mentale et morale des personnes (solitude, dépression, addictions...) ;
- faire une priorité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments accessibles au public et les consulter pour les aménagements urbains ;
- faciliter le maintien à domicile des personnes plus âgées ou dépendantes (par exemple le logement kangourou intergénérationnel) ou leur accueil au sein de structures familiales et développer l'offre de logements adaptés pour les personnes âgées ou dépendantes ;
- assurer la qualité et l'accessibilité financière et géographique des services d'aide et de soins ainsi que des maisons de repos du CPAS
- conserver notre label « handycity » ;
- sensibiliser les habitants à l'importance de bien aérer leur logement en mettant à leur disposition durant quelques semaines un boîtier mesurant la qualité de l'air intérieur (CO₂, humidité, autres particules...) accompagné d'un guide des bonnes pratiques ;

- réduire la consommation globale d'énergie des citoyens, des administrations et des entreprises en ciblant en priorité les énergies fossiles, par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments (isolation, domotique...), par le développement de solutions de mobilité plus propres (covoiturage, transports publics, mobilité active, véhicules électriques ou à basse consommation de carburants...) par une meilleure organisation du travail (télétravail, vidéoconférences...) et des territoires (commerces et services de proximité...);
- favoriser la mitoyenneté et la densification de l'habitat ou la création de quartiers nouveaux;
- s'engager pour des communes « bas carbone » privilégiant une stratégie de performance énergétique des bâtiments et plus particulièrement des bâtiments communaux et incitant les agents à utiliser de manière plus parcimonieuse l'énergie;
- remplacer progressivement le parc de véhicules des services communaux par des véhicules électriques;
- remplacer des éclairages énergivores au profit d'éclairages plus économes, dans la lignée du vaste programme de renouvellement de l'éclairage public de voirie (toutes les ampoules au sodium oranges seront remplacées par du led endéans les trois ans). Il conviendra également de débloquer des moyens pour mettre en lumière les principaux éléments patrimoniaux de la ville et les abords de lieux publics fort fréquentés (halls sportifs, écoles,...) tant pour des motifs de sécurité que des motifs de moindre consommation énergétique;
- poursuivre l'installation des panneaux photovoltaïques (sur fonds propres ou via un tiers-investisseur) sur le plus grand nombre de bâtiments communaux;
- réserver des places de parking avec borne de recharge pour les véhicules électriques et veiller à développer un réseau urbain de bornes électriques pour rattraper le retard en la matière à Namur;
- développer une politique de tolérance zéro en matière de salubrité et de propreté en mettant en place des dispositifs rapides et efficaces (équipes de nettoyage supplémentaire les week-ends, singulièrement sur les lieux touristiques (citadelle, ...); renforcement des équipes lors d'évènements particuliers, bacs à poubelle, réseau de containers enterrés...);
- étendre progressivement le réseau des containers enterrés pour répondre de manière plus flexibles aux enjeux de propreté publique en milieu urbain;
- installer des puces électroniques dans le réseau des poubelles publiques pour mesurer en temps réel leur taux de remplissage et ainsi intervenir plus pertinemment avec les équipes communales;
- améliorer la propreté autour des bulles à verre en partenariat avec le BEP;
- dégager les moyens budgétaires utiles pour recruter un cantonnier dans chacune des anciennes communes villageoises de la périphérie namuroise;
- mieux surveiller les dépôts clandestins via un réseau de caméras mobiles;
- sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge à l'importance de la propreté publique via des campagnes d'information et des formations en milieu scolaire;
- continuer de promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors d'évènements publics;

- collaborer avec les associations étudiantes afin de sensibiliser les étudiants à faire la fête de manière responsable et respectueuse des riverains ;
- renforcer les moyens de police administrative (formation, communication...) pour les infractions environnementales et urbanistiques ;
- mieux informer les citoyens des risques encourus et sanctionner de manière non discriminatoire et avoir le courage de vérifier la conformité pour l'ensemble des biens (et non pas uniquement ceux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme) ;
- sensibiliser régulièrement les habitants à la protection de l'environnement et au bien-être animal, notamment en développant une politique éducative vis-à-vis des publics jeunes qui ont un effet d'exemplarité sur leurs aînés ;
- se doter d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité, établi avec les habitants, les associations et fédérations locales (naturalistes, centres régionaux d'initiation à l'environnement, fédérations de protection des animaux, associations de pêcheurs ou de chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers...) ; ce plan doit fixer des objectifs et des indicateurs de suivi ;
- continuer de s'opposer fermement et par toutes les voies légales au projet de relance et d'extension de la carrière de Lives-Bossimé (Loyers) ;
- intégrer de façon transversale la dimension « biodiversité » et « bien-être animal » dans tous les projets locaux et les politiques communales (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, incitants, organisation d'évènements, etc.) ;
- appliquer la tolérance zéro contre les pollutions, en appui des services régionaux (air, eau, sol, bruit) ;
- encourager les citoyens à travailler la terre ou à transformer certaines ressources naturelles afin de renforcer leur valeur ajoutée pour le développement humain et assurer leur pérennité ;
- multiplier les expériences de potagers partagés, en milieu urbain singulièrement, comme à Bomel ou Salzennes par exemple ;
- développer une politique partenariale avec des associations locales pour l'entretien de certaines zones vertes ou espaces publics (système de parrainage) ;
- mettre un œuvre le vaste plan de verdurisation de la ville, et particulièrement du haut de la ville, afin de conserver des lieux conviviaux et agréables, des îlots de respiration et des poumons verts en cœur urbain. C'est ainsi que plus de 300 arbres seront replantés conformément à l'étude commanditée par la Ville auprès du bureau Skope, qu'un nouveau jardin public sera créé à l'îlot des Bateliers, qu'un nouveau parc public de pleine terre verra le jour sur le site des casernes, et que la Ville ambitionne de créer un nouveau grand parc urbain faisant deux fois la taille du Square Léopold à proximité directe de l'Hôtel de Ville, dans le prolongement des jardins du mayer ;
- poursuivre notre travail de réduction des émissions de CO2 tel que la Ville de Namur y a souscrit en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie qui permet d'assurer cohérence, pertinence et visibilité à la lutte contre le réchauffement climatique au niveau local ;
- appliquer avec plus de sévérité notre règlement communal de lutte contre les incivilités et la délinquance environnementale ;

- participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), le plan MAYA (protection des insectes pollinisateurs), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers »... ;
- poursuivre l'action volontariste d'être une « commune sans pesticide » notamment au travers du programme de végétalisation des cimetières ;
- promouvoir les produits agricoles locaux (BIO et agriculture raisonnée) via les cantines scolaires, les marchés locaux ;
- favoriser l'usage des boîtes à tartines et gourdes dans les écoles et lors des stages ;
- installer en ville des poubelles avec tri sélectif dans les espaces publics ;
- lancer une expérience-pilote de compost de quartier ;
- organiser le passage d'une broyeur communale pour les déchets verts ;
- poursuivre avec conviction le partenariat avec La Ressourcerie namuroise et continuer d'assoir Namur comme véritable ville avant-gardiste en matière de réemploi ;
- valoriser et préserver des réserves naturelles ou sites Natura 2000 sur le territoire communal ;
- entretenir des sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés ;
- adopter un règlement communal sur les haies et arbres (essences locales, obligation de replantation...) ;
- lutter contre les dépôts clandestins (numéro vert, recherche et poursuite contre les auteurs d'infractions, règlement communal avec sanctions administratives...) ;
- organiser la lutte contre les plantes invasives ;
- protéger les intérieurs d'ilots naturels en zone urbaine ;
- enterrer les bulles à verre, éventuellement via des charges urbanistiques dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisation ;
- tendre vers une commune zéro déchet ;
- nommer un échevin du bien-être animal afin que la compétence soit clairement identifiée avec un programme clair et efficace en la matière et désigner, pour notre zone de police, un agent (ou une cellule) en charge du bien-être animal, spécialisé et formé. Il sera l'interlocuteur privilégié des habitants et veillera à la bonne application des lois ;
- encourager les particuliers à stériliser leur chat domestique par des campagnes de sensibilisation afin d'éviter les surpopulations de chats errants ;
- interdire les animaux utilisés en loterie ;
- mieux réguler la population des pigeons notamment en privilégiant les pigeonniers contraceptifs ainsi que la distribution de graines contraceptives ;
- interdire la vente de tous les animaux de compagnie sur les marchés (lapins, hamsters, ...) par le biais du règlement de police afin d'éviter les achats impulsifs qui portent souvent préjudice au bien-être animal ;
- favoriser la création en centre-ville d'aires de jeux pour les familles et petits enfants ;
- respecter les lieux « ressourçants ». Les femmes et les hommes sont aussi des êtres en quête de sens. Dans le respect de la législation sur les cultes, la Ville se doit d'assurer la liberté constitutionnelle de conscience, philosophique et de religion afin que chacun puisse s'épanouir librement. Il sera veillé à l'entretien des lieux de cultes ainsi que de

la maison de la laïcité. Au-delà de ses obligations prescrites par la législation, la Ville favorisera des rencontres et des échanges entre les différents cultes ou communautés philosophiques.

Vivre heureux postule d'avoir des facilités pour **accompagner l'éducation des enfants, grâce à des crèches** en suffisance et financièrement accessibles et des **écoles fondamentales** proches, bien équipées et à un niveau d'enseignement inspiré par **l'excellence pour tous**.

Ce soutien que la Ville de Namur peut apporter aux familles qui vivent sur son territoire est fondamental. Car la vie des familles a profondément évolué. Elles sont de plus en plus monoparentales, recomposées... Un certain nombre sont aussi adoptives ou, parfois, familles d'accueil. Leur mode de vie a changé.

Les parents remplissent de multiples fonctions : premiers éducateurs de leurs enfants, aidants familiaux, travailleurs, citoyens engagés, volontaires... Concilier ces rôles est un vrai enjeu. Nous voulons les soutenir, car **c'est d'abord au sein des familles que l'avenir se construit**.

La Ville a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), ensuite par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), mais aussi par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble (soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...)...

Quand, par exemple, la Ville (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle leur permet de se socialiser (d'entrer en relation entre eux). Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé. Par des actions concrètes, la Ville peut répondre aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les familles comme le burn-out parental, l'isolement de certaines familles monoparentales ou de parents d'enfants porteurs de handicaps, les difficultés liées à l'éducation des jeunes, l'épuisement de la génération dite « sandwich » qui s'occupe à la fois de ses enfants et de ses parents...

La commune peut, par le réseau qu'elle peut tisser entre divers intervenants et en lien avec le secteur associatif local, accueillir les enfants durant le temps professionnel, accompagner le quotidien des familles qui connaissent la perte d'autonomie ou le handicap d'un proche, aider parfois en cas d'urgence à trouver un logement

financièrement accessible, soutenir l'éducation des jeunes par la création d'espaces d'expression, de dialogue et de soutien à leurs activités...

Education, soutien aux familles et petite enfance

En matière d'éducation, de soutien aux familles et de petite enfance, nous proposons de :

- adopter un « family-mainstreaming » : c'est-à-dire prendre systématiquement en compte la dimension familiale (et la diversité des familles) dans toute politique locale (logement, mobilité, fiscalité, action sociale...);
- mobiliser les services locaux et associatifs aux personnes et aux familles : les services aux personnes en situation de handicap ou de dépendance, les services à domicile, les services de répit, les services d'aide à la jeunesse, les services aux aidants familiaux...;
- informer les parents séparés de la nécessité d'inscrire leur(s) enfant(s) dans le registre de résidence de la commune dans laquelle il(s) ne est(sont) pas domicilié(s) et en informer l'ensemble des acteurs liés au secteur de l'enfance, de l'enseignement, de la jeunesse (école, clubs sportifs...);
- s'assurer dès lors, en cas de séparation parentale, dans la commune du parent chez lequel les enfants ne sont pas domiciliés, de leur inscription dans le registre de résidence;
- soutenir les familles recomposées en prenant en compte les enfants en garde partagée sur le plan de l'accessibilité aux services (s'assurer que les enfants résidents mais non domiciliés à la Ville de Namur en raison d'une garde alternée puissent bénéficier, comme tous les autres enfants, de tarifs préférentiels au cas où ceux-ci existeraient (pour la piscine, la bibliothèque...);
- faciliter l'utilisation d'infrastructures communales, scolaires par des clubs sportifs, culturels ou associatifs et vice-versa;
- développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité, en veillant en particulier aux besoins des jeunes parents, des familles monoparentales, des familles qui prennent soin de personnes dépendantes;
- réaménager l'espace public afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se le réapproprier, en imaginant l'espace avec eux;
- établir un cadastre des initiatives publiques, associatives et privées de soutien aux familles
- encourager la présence de représentants de parents dans les organes consultatifs de la commune, les Commissions Communales de l'Accueil Temps Libre (CCATL, compétentes pour organiser le temps libre des enfants) et les associations de parents dans les écoles;
- s'assurer d'une offre suffisante de logements familiaux, par exemple en fixant des clauses « logement moyen » dans les ventes de terrains communaux ou dans le règlement communal d'urbanisme pour les grands projets immobiliers;
- soutenir la création de logements « tremplin » et de logements partagés afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un logement à loyer modéré et de se constituer une épargne pour l'achat d'une habitation;

- prévoir l'exonération des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'achat d'une première habitation ;
- adapter le règlement communal d'urbanisme pour faciliter (et sécuriser) les logements d'entraide intergénérationnelle (comme les logements « kangourou »), en ce compris dans la cellule familiale ;
- prévoir des espaces publics « familles admises » de qualité et sécurisés (installation de zones de jeux sur les places et dans les parcs) ;
- rendre accessibles les bâtiments aux poussettes et aux personnes moins valides ;
- continuer de créer des cheminements sécurisés et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les locaux de mouvements de jeunesse, les plaines de jeux, les gares. De manière générale, doter chaque village d'un plan d'ensemble pour favoriser l'accès sécurisé à vélo vers l'école ;
- sécuriser les abords des écoles, des milieux d'accueil d'enfants ; sécuriser les lieux fréquentés par les enfants (comme les académies, clubs de sports...) ; prévoir aussi des espaces de stationnement ;
- créer de nouveaux logements d'urgence et/ou temporaires pour rencontrer les situations problématiques comme l'incendie d'une habitation familiale ou l'accueil des victimes de violences intrafamiliales ;
- développer des espaces d'accompagnement des parents autour des consultations prénatales, des consultations ONE, des maisons médicales... en partenariat avec les associations spécialisées (Fondation Dolto, Ligue des familles...) ;
- soutenir les réseaux d'entraide et les échanges de services entre familles (portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...) ;
- soutenir les campagnes pour promouvoir les familles d'accueil ;
- organiser une journée « salon des familles » regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés... ; offrir des activités encadrées, réservées aux enfants ;
- veiller à l'existence et soutenir les services d'aide et de soins à domicile ;
- veiller, au sein des maisons de repos de notre CPAS, à l'existence de formules diversifiées d'accueil temporaire des personnes dépendantes, telles que les centres de jour, les centres de nuit, les possibilités de courts séjours en MR/MRS, les maisons communautaires ;
- mettre en place un plan de lutte contre les violences conjugales et familiales : campagnes d'information et de sensibilisation, coordination de l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins...)... ;
- porter, au niveau des crèches, une attention toute particulière à l'intégration dans les milieux d'accueil ordinaire des enfants en situation de handicap (le nombre des infrastructures d'accueil pour ces enfants reste très limité en Fédération Wallonie-Bruxelles, comparé aux autres pays européens), aux besoins des travailleurs et travailleuses à horaires décalés ou encore des familles monoparentales qui se trouvent écartés des réseaux de garde traditionnels en raison des critères d'admission ou de la rigidité de certains horaires ;

- prévoir des soutiens matériels (mise à disposition de locaux, d'équipements...) aux structures d'accueil pour la petite enfance et aux (co-)accueillant(e)s de manière à développer l'offre de places ;
- prévoir dans les règlements communaux d'urbanisme, pour les gros projets immobiliers, des charges visant la création d'espaces et/ou d'équipements à destination de l'accueil de l'enfance ;
- soutenir les initiatives de halte-garderie et de bébés-bus ;
- organiser un partenariat entre la SONEFA et la bibliothèque communale pour permettre aux accueillant(e)s de varier les livres et les jeux ;
- adapter autant que possible les horaires des crèches communales pour offrir un accueil plus flexible des enfants aux parents qui travaillent tard ;
- organiser un accueil flexible des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en formation ou ceux qui travaillent par intérim (couplage de la crèche avec une halte-garderie) ;
- prévoir un soutien financier aux milieux d'accueil, indépendamment de leur pouvoir organisateur, qui accueillent un ou des enfants porteur(s) de handicap ;
- organiser une coordination locale de l'ensemble des services à la petite enfance (services de Consultations ONE, services d'accueil, accueillantes autonomes, classes d'accueil des écoles maternelles, ATL...) en vue d'une meilleure gestion de l'offre ;
- aider au déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chacune des écoles de la commune quels qu'en soient le réseau et, en tant que PO (pouvoir organisateur), au sein du réseau communal ;
- développer une coordination locale de l'offre scolaire tous réseaux confondus afin d'assurer la meilleure offre de proximité pour ses habitants (en particulier pour le fondamental) et d'examiner les possibilités de collaboration (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement, éveil à la citoyenneté...);
- veiller autant que possible à une égalité de traitement dans le soutien apporté aux acteurs scolaires, aux familles et aux élèves, quel que soit le réseau d'enseignement, y compris en ce qui concerne les aides sociales et matérielles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté...) en vue d'établir une approche globale des difficultés liées au décrochage scolaire ;
- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ;
- maximaliser la fréquentation de l'école maternelle (campagne de sensibilisation avec l'aide du CPAS, des comités de quartier, des associations...) et garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement ;
- développer des activités de toutes catégories (artistiques et culturelles, sportives...) dans les écoles en faisant le lien avec les lieux déjà existants tels que les académies, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire de la Ville ;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels ;
- ouvrir les écoles à leur environnement social, économique, culturel et au monde ; • viser une école de qualité, de l'excellence et de l'innovation (éveil aux langues dès la maternelle, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique...);

- favoriser des activités sportives variées et l'accès des piscines à toutes les écoles ;
- former les enseignants au public éloigné de la culture scolaire, à l'interculturalité, à la lutte contre les stéréotypes de genre... ;
- développer avec les parents, les élèves et les acteurs de l'enseignement, une culture du dialogue et de la participation encourageant la prise de décisions au plus près des réalités de l'école (projet pédagogique, gestion des bâtiments...) ;
- promouvoir les projets permettant aux parents de trouver place dans les écoles ;
- encourager les écoles à créer des associations de parents et soutenir leur création en vue de mettre en place un dialogue respectueux du rôle de chacun ;
- être ouverte au développement d'écoles à pédagogie active, répondant à une attente de plus en plus importante des parents et des enfants ;
- donner une information claire et complète de l'ensemble de l'offre d'enseignement et de soutien scolaire sur le territoire, tous réseaux confondus, y compris hors de la structure scolaire ;
- développer, en tant que Pouvoir organisateur des projets pédagogiques centrés sur les langues, les sciences, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias ;
- créer, en tant que Pouvoir organisateur une classe inclusive, classe de l'enseignement spécialisé intégré dans une école ordinaire, favorisant l'intégration des enfants à besoins spécifiques ;
- travailler à l'uniformisation des prestations entre les différentes implantations communales notamment en matière de repas scolaires et de garderie ;
- soutenir la création d'une application pour gérer la communication entre l'école et les parents ;
- adopter un plan de mobilité scolaire et de sécurisation des abords des écoles avec l'ensemble des établissements scolaires et des acteurs de la mobilité (police locale, TEC/STIB, associations de parents, associations de promotion du vélo) favorisant les modes doux et collectifs (vélos, rangs scolaires ou « pédibus », covoiturage, transports en commun...) ;
- développer ou soutenir des projets pédagogiques centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement (soutien à la création de sentiers et jardins pédagogiques, « verdurisation » des cours de récréation...) ; encourager les écoles locales à participer au projet « commune du commerce équitable » ;
- promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école : développer des cantines bio, utilisant les produits locaux sains et frais (via une centrale d'achat) ou issus du commerce équitable, installer des fontaines à eau, interdire les distributeurs de sodas... ;
- organiser des cours de secourisme pendant les jours blancs ;
- sensibiliser les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire à l'écologie par la mise en place d'un potager des enfants dans leurs structures scolaires et extrascolaires ;
- sensibiliser les enfants à la biodiversité et au bien-être animal par des partenariats avec les écoles et les associations environnementales et de défense des animaux ;
- soutenir les écoles de devoirs et les ateliers de la réussite et y favoriser les échanges intergénérationnels ;

- soutenir les initiatives visant à impliquer les parents dans la vie des écoles (organisation de « cafés papote », collaboration avec des associations offrant des cours d’alphabétisation, ou des cours d’apprentissage du français pour les parents allochtones au sein des écoles, y permettre les rencontres et échanges interculturels...);
- encourager le volontariat dans les écoles et écoles de devoirs via, par exemple, un remboursement des frais engagés conformément à la loi ou/ et la valorisation des compétences ;
- sensibiliser à l’usage des nouvelles technologies en milieu scolaire et sensibiliser à la violence et au harcèlement, par exemple en formant une ou des personnes-ressources « relais communal harcèlement » accessibles à toutes les écoles
- créer des nouvelles places, prioritairement au sein de l’enseignement secondaire, dans les entités en tension démographique en agrandissant les écoles existantes (comme Boninne ou Wépion) ou en en créant des nouvelles (Saint-Marc).

Vivre heureux postule **une vie sociale épanouissante** grâce à des relations de voisinage apaisées, des cercles sportifs et salles communales où se rassembler et partager des moments enthousiasmants. Ou encore une **politique événementielle stimulante**. Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d’une société plus humaine.

Vivre heureux postule **d’être respectueux envers nos aînés et les femmes**, en pourfendant toute violence intrafamiliale et en offrant des lieux d’activité et d’hébergement quand le temps vient à réclamer une prise en charge à domicile, dans une maison d’accueil ou dans l’une de nos maisons de repos.

Vivre heureux postule de pouvoir **consacrer davantage de temps à sa famille et ses loisirs plutôt que dans les bouchons** en raison d’une mauvaise mobilité. Celle-ci doit intégrer les enjeux modernes de mobilité et faire une meilleure place au transport public et aux modes doux, et développer des places de stationnement en suffisance et bien localisées pour favoriser notre dynamique commerciale.

Vivre heureux postule d’avoir **des voiries et des trottoirs en bon état**, des espaces verts bien entretenus et où pouvoir se promener de manière agréable, des parcs et jardins de qualité.

Vivre heureux postule que le citoyen soit davantage impliqué dans le processus de vie de la cité afin que **Namur évolue de manière inclusive et participative**.

En matière de participation et gouvernance, nous proposons de :

- diffuser dès l'entame de la nouvelle législature l'ensemble des réunions du conseil communal en direct sur le web ;
- doter adéquatement les élus en matériel informatique pour exercer au mieux leur mission et faciliter leur accès à distance aux divers documents administratifs ;
- formaliser un processus de budget participatif annuel afin d'impliquer davantage les citoyens dans la concrétisation de projets locaux d'intérêt général ;
- assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés aux mandats communaux publics ou dérivés, et ce sur le site web de la Ville ;
- assurer la transparence de toutes les subventions octroyées par la Ville en les publiant sur le site web de la commune ;
- mettre à disposition des citoyens sur le site web de la commune un résumé des points à l'ordre du jour du conseil communal ;
- doter la commune, au terme d'un processus de co-construction, d'un plan « sécurité routière » pour chacun de ses quartiers et villages et d'un plan global « santé-environnement » ;
- prévoir la consultation des citoyens sur le Plan stratégique transversal ;
- promouvoir les contributions citoyennes via des outils électroniques permettant le signalement de dégâts, la soumission de projets citoyens ou encore le vote sur ceux-ci (BetterStreet, FluiCity, CitizenLab,...) ;
- développer des modes participatifs de suivi tels les panels citoyens pour les grands dossiers/chantiers de la Ville ;
- s'assurer du bon fonctionnement des conseils consultatifs ;
- mener un dialogue permanent avec les comités de quartiers et les associations actives sur la commune et soutenir le développement de ceux-ci ;
- développer la médiation au niveau communal et garantir une réponse rapide et complète aux interpellations du Collège par un citoyen ;
- organiser les missions de base dans l'intérêt du citoyen (avec une optique « citoyen-centrée »), par exemple en organisant un service de propreté publique avec des cantonniers ou des référents affectés à un quartier ou un village ;
- simplifier l'accès et veiller à l'amélioration continue des services communaux (horaires adaptés, formulaires compréhensibles, utilisation d'internet,...) ;
- soutenir les initiatives de Partenariat Local de Prévention (PLP) comme à Erpent ;
- développer une éducation citoyenne locale avec une formation au mode de fonctionnement de la Ville et à son budget ;
- tirer au sort, une fois par an, un représentant de chacun des quartiers ou anciennes communes parmi les personnes de plus de 18 ans, afin d'organiser un échange direct avec les élus du conseil communal et débattre une journée entière des préoccupations ou questionnements citoyens, au-delà des réunions de rencontres régulières organisées tout au long de la mandature.

Une ville reliante

Pour répondre à tous ces défis et faire de Namur une ville heureuse, **nous faisons le pari des communes reliantes**. De quoi s'agit-il ? Les villes et communes doivent agir pour prévenir ou traiter les ruptures qui peuvent à tout moment surgir sur leur territoire : ruptures entre personnes (isolement et solitude, tensions entre voisins ou communautés, entre anciens et nouveaux habitants...), ruptures avec la société (sans-abrisme, incivilités, discriminations, exclusion des personnes handicapées...), ruptures avec la nature (manque d'espaces verts, faible consommation des denrées alimentaires produites à proximité, perte des pratiques et des savoir-faire pour cultiver la terre...), ruptures avec l'avenir (transports et bâtiments qui favorisent le réchauffement climatique et consomment plus de ressources énergétiques que nous pouvons en produire, biodiversité fragilisée, faible développement d'innovations...), ruptures avec le territoire (cités-dortoirs, faible ancrage local des nouveaux habitants, exode rural, destruction ou dégradation du patrimoine local...), ruptures internes liées à notre santé et à notre équilibre (air pollué de particules fines, stress, manque de temps...).

Pour y répondre, nous faisons le choix des villes et des communes reliantes (*linking cities*), des territoires locaux générateurs de liens. Les aménagements, les équipements et la structuration du territoire peuvent en effet soutenir le développement d'un tissu de relations sociales de qualité entre citoyens. Par des espaces inclusifs, accessibles et respectés, le territoire peut garantir à chacun de trouver sa place. Les communes peuvent aussi favoriser les interactions entre les citoyens et la nature (verdissement du territoire et de l'habitat, multiplication des potagers urbains, circuits courts...). Elles doivent veiller à relier les actions du présent avec leurs effets sur les générations futures (performance énergétique, réduction du trafic routier, *smart cities*...).

Notre attachement au territoire participe aussi à notre bien-être. Il apporte du sens à notre existence, facilite les mobilisations collectives et les comportements respectueux. Il peut aussi être renforcé au travers de la valorisation du patrimoine local, du développement du folklore et des traditions ou du soutien à la création artistique et culturelle. Enfin, bien aménager et équiper le territoire est essentiel à la préservation de notre bien-être mental et physique.

Faire de Namur plus que jamais une ville heureuse, c'est aussi se donner les moyens d'un **épanouissement personnel et familial pour chacun**.

Trouver une maison, un appartement, choisir l'école de ses enfants, s'inscrire dans un club de sport, un cours de musique... les décisions qui donnent corps à chaque projet familial sont nombreuses et constituent autant d'opportunités d'apporter aux familles le soutien dont elles peuvent avoir besoin.

À cet égard, la commune est en première ligne : encourager le développement de services au cœur des quartiers (crèches, garderie, centres de jour pour les aînés, etc.), aménager les abords des écoles (stationnement, dépose-minute), organiser ou créer un cadre pour des activités extrascolaires, offrir des cantines scolaires de qualité, simplifier les déplacements par des circuits de ramassage scolaire...

La commune a un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), par les initiatives qu'elle prend pour le bon vivre ensemble (soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...).

Quand une commune (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants mais aussi aux aînés de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle permet aux familles de se socialiser en entrant en relation entre elles. Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé. En sus, par des actions concrètes, la commune peut apporter des solutions aux familles : accueillir les enfants pendant le temps professionnel, mettre en place des solutions pour un proche porteur d'un handicap ou en perte d'autonomie, trouver un logement familial financièrement accessible, créer des espaces d'expression et de dialogue pour les adolescents, etc.

Epanouissement de la jeunesse

En matière d'épanouissement de la jeunesse, nous proposons de :

- garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse)... en particulier pour les enfants issus de milieux moins aisés, socialement ou culturellement différents, issus de familles monoparentales, confrontés à des difficultés d'accès géographique, en situation de handicap... ;
- soutenir les organismes proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants lourdement handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une subvention ou une mise à disposition de locaux accessibles ;
- développer de petites infrastructures sportives de quartier dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres d'activités parascolaires ;
- maintenir et soutenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, rencontres formelles de la commune avec les organisations de jeunesse, maisons des jeunes, services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), coordinateur Accueil Temps Libre (ATL), conseil consultatif de la jeunesse...)
- faciliter l'accès aux infrastructures, aux espaces verts et lieux publics et au prêt de matériels communaux aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes ;

- soutenir activement l'implantation, le développement des mouvements de jeunesse et les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique, formation des animateurs, ouverture aux jeunes de tout horizon...);
- augmenter la création de structures inclusives pour les jeunes porteurs de handicap et promouvoir leur inclusion dans les différentes structures existantes ;
- encourager les clubs sportifs, organisations culturelles, entreprises, institutions locales à développer des initiatives ouvertes aux jeunes ;
- favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression ; offrir aux jeunes des espaces de création et d'expression, les impliquer dans l'organisation des événements locaux ;
- soutenir les jeunes qui se retrouvent dans des situations d'isolement ;
- créer une infrastructure adaptée pour promouvoir tant les musiques émergentes que les culture hip hop (dj, rap, breakdance,...) avec salle de concert de jauge correcte, studios d'enregistrement, ... Il faut soutenir cette nouvelle culture fédératrice pour beaucoup de nos jeunes ;
- faciliter pour les jeunes l'accès à l'information et soutenir des initiatives d'éducation à la citoyenneté ;
- co-organiser avec les établissements scolaires des activités pendant les jours blancs (éducation à la sécurité routière, à la santé, éducation au développement durable et à la consommation responsable, initiation au numérique et au codage, obtention du BEPS, activités culturelles et sportives, services à la collectivité ...) ;
- développer, avec les acteurs de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (risques d'assuétudes, promotion d'une alimentation saine et de la pratique du sport, éducation à la vie affective et sexuelle, santé mentale...);
- travailler la prévention des assuétudes avec le secteur associatif ;
- intensifier le travail de prévention aux drogues et à la consommation problématique d'alcool ;
- publier les actions positives menées par les jeunes ou par les associations de jeunes au travers des médias locaux (sites, bulletins, newsletters, discours/ interventions publiques ...) ; moderniser la communication communale vers les jeunes (en utilisant les réseaux sociaux ou autres nouveaux médias (pages ciblées « jeunes » sur le site communal) ;
- identifier des endroits de camps potentiels sur le territoire de la commune et les faire connaître auprès d'Atout Camps et des mouvements de jeunesse ;
- intégrer des espaces accueillants, adaptés aux jeunes, dans le cadre de l'aménagement des centres-villes et centres villageois (terrains multisports...);
- développer de petites infrastructures sportives de quartier et/ou des structures permettant le sport en plein air (sport de rue, street work-out, skatepark) ;
- consolider le terrain de bosses pour BMX/VTT à Belgrade en partenariat avec la Défense et les jeunes utilisateurs du lieu ;
- créer un skate-parc indoor pour les jeunes ;

- solliciter la participation d'élèves (écoles professionnelles) aux travaux de restauration/ réhabilitation/aménagement du patrimoine local ;
- sécuriser les activités des jeunes en organisant des activités de sensibilisation à la sécurité routière (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...);
- encourager l'adoption de la Charte de la Vie nocturne par les établissements fréquentés par les jeunes ;
- labelliser (« Backsafe ») les organisateurs d'évènements qui mettent à disposition des navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, s'associer à l'occasion à l'offre de service « Noctambus, Noctis, Collecto », coopérer avec les Responsables Young Drivers... ;
- soutenir les étudiants (salon des études professionnelles et techniques, salon « jobs d'étudiants » avec les entreprises locales, épicerie solidaire ouverte aux étudiants, cadastre des kots administrativement en ordre pour en faciliter la recherche) ;
- favoriser la création d'une boîte de nuit sur le territoire namurois, située dans un endroit approprié pour éviter les nuisances de voisinage et offrir à nos jeunes la possibilité de sortir sans devoir parcourir des dizaines de kilomètres en voiture vers Bruxelles ou Anvers, avec les risques encourus ;
- doter la ville d'une véritable salle de spectacles de grande capacité pour inscrire Namur sur la carte des tournées des vedettes ;
- offrir aux musiques alternatives et émergentes un lieu approprié d'expression, complémentaire au Belvédère, à l'instar de ce qui se créera pour la musique classique et le chant avec le Grand Manège ;
- créer « les Nuits blanches » à Namur, célébrant la diversité et l'effervescence culturelle, musicale et artistique de nos talents de manière nocturne lors d'un événement annuel exceptionnel.

L'amélioration de la qualité de vie des aînés au sein de notre commune constitue une priorité. Afin d'humaniser notre société où coexistent plusieurs générations connaissant des conditions de vie très différentes, nous voulons réserver aux aînés l'attention qu'ils méritent et dont ils sont parfois injustement privés. Nous devons construire une société intergénérationnelle, favoriser les rencontres et développer une dynamique d'échange entre les générations.

Epanouissement de nos seniors

En matière d'épanouissement des personnes âgées, nous proposons de :

- reconnaître les aînés en tant qu'acteurs et assurer leur épanouissement ;
- encourager les aînés à concevoir et prendre en charge leur qualité de vie, à participer pleinement à la vie collective et à développer des activités multiples dans un cadre multi générationnel ;

- développer des services et des équipements collectifs adaptés aux besoins spécifiques de tous les aînés ;
- favoriser l'accès des aînés aux soins de santé à domicile, en maison de repos et en tout autre lieu de vie, faciliter leurs déplacements, notamment vers les centres de soins ;
- favoriser les relations intergénérationnelles et solidaires en développant et aménageant les nouveaux quartiers regroupant des écoles, des crèches, des résidences-services, des maisons de repos, des services de proximité et des lieux de convivialité ;
- créer les conditions d'une société plus intergénérationnelle en multipliant et en sécurisant les espaces publics (parcs, trottoirs, promenades vertes...) et y prévoyant des bancs et autres aménagements conviviaux, en soutenant les activités intergénérationnelles telles que les fêtes de quartier, le volontariat des aînés dans les crèches et les écoles, les écoles de devoirs, en veillant au caractère intergénérationnel des maisons de village, des maisons de quartiers... ;
- garantir l'information et la communication : recenser dans le bulletin communal les activités organisées pour les aînés et par eux, aider les aînés à résoudre des problèmes spécifiques avec l'aide de bénévoles ;
- soutenir les associations de terrain qui permettent de rompre l'isolement ;
- créer une « Maison des jeux de l'esprit » (échec, bridge, scrabble,...) pour rassembler les diverses associations locales actives dans ce secteur ;
- assurer la publicité des services de proximité communaux et associatifs ;
- soutenir les initiatives visant à inviter les aînés à mettre à jour leurs compétences en matière de nouvelles technologies ;
- soutenir les formules d'habitat groupé/partagé, la colocation intra et intergénérationnelle ;
- veiller à l'existence et soutenir les services d'aide et de soins à domicile (en ce compris des services de transport, interventions de petits bricolages, livraisons de courses, aide à l'évacuation des déchets...) ;
- protéger le petit commerce de proximité ;
- soutenir les maisons communautaires, soutenir des initiatives d'habitats groupés pour seniors, tant privées que publiques, encourager le partage d'habitat entre personnes âgées et étudiants ou jeunes travailleurs ;
- améliorer la mobilité / sécurité : faciliter l'accès aux bâtiments publics, améliorer la sécurité des piétons et la qualité des trottoirs, multiplier dans les lieux publics des sièges et bancs « Aînés assis - Aînés ravis », favoriser l'accès de tous à la mobilité par les transports communs ;
- encourager le vivre ensemble : multiplier les espaces et moments intergénérationnels ;
- poursuivre l'adhésion au projet Ville Amie Des Aînés (VADA) : par cette adhésion, la commune valorise et soutient la citoyenneté active, soutient le développement du pouvoir d'agir des personnes âgées, revendique un vieillissement actif et en santé, inscrit la santé dans une perspective physique, psychique et sociale, s'affirme à l'encontre de toute forme d'âgisme (8 domaines d'action sont pris en considération : le transport, l'habitat, les espaces extérieurs et bâtiments publics, le soutien

communautaire et service de santé, l'engagement social, la communication et l'information, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale) ;

- encourager le volontariat des aînés dans les écoles, dans les écoles de devoirs et dans les milieux d'accueil de la petite enfance (tout en veillant aux compétences spécifiques nécessaires) et développer des tutorats avec les écoles techniques et professionnelles ;
- poursuivre la bourse d'échanges Win-Win de services bénévoles/volontaires intergénérationnels afin entre autres de stimuler le transfert de compétences et de savoir-faire entre les générations ;
- encourager des réunions communes entre conseils consultatifs des jeunes et des aînés ;
- encourager par des incitants les aménagements urbanistiques adaptés pour les personnes âgées (appartement de plain-pied, salle de bain adaptée, rampes ...) ;
- prévoir des espaces publics numériques partagés entre les générations.

Egalité des chances

En matière d'égalité des chances, nous proposons de :

- mener des politiques inclusives qui tiennent compte de toutes les générations, sans discrimination, et qui favorisent les approches intergénérationnelles ;
- poursuivre la politique genrée menée au sein de la Ville, du CPAS et de la zone de police pour favoriser l'accession de femmes aux postes à responsabilité ;
- solliciter davantage les associations de femmes ou défenderesses de leur sensibilité dans les projets d'aménagement urbain afin de mieux prendre en compte leurs points d'attention spécifiques, à l'instar de ce qui a été réalisé en amont de la création du futur parc public des casernes ;
- poursuivre les semaines de sensibilisation « Natur'Elles » de l'échevinat de la cohésion sociale ;
- permettre aux personnes analphabètes ou présentant des difficultés majeures en orthographe, calcul ou lecture d'obtenir un soutien des écrivains publics au sein de permanences discrètes au sein de l'hôtel de ville ;
- favoriser les initiatives d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation pour les primo-arrivants, à l'instar de ce que le CPAS a pu faire sur le site de l'ancienne école primaire de Froidebise ;
- améliorer l'accueil et le séjour des réfugiés en soutenant les initiatives locales et citoyennes qui viennent en aide aux réfugiés dans le besoin et susciter la solidarité de la population (bénévolat, collecte de vêtements, de meubles ...). L'accueil réalisé au Centre Croix-Rouge de Belgrade et l'implication citoyenne solidaire qui s'y est développée sont deux sources de fierté. La Ville doit veiller à préserver cette cohabitation harmonieuse et poursuivre une politique bienveillante, sans naïveté mais avec sens de la solidarité, lors des crises migratoires ;

- assurer le respect et l'efficacité des procédures administratives ainsi que l'égalité de droits à tous, et rendre chaque jour Namur plus hospitalière pour les personnes dans la difficulté, qu'elle soit Belge ou non ;
- orienter systématiquement les réfugiés vers des cours de français, les informer sur le parcours d'intégration, et les associations en charge de l'accompagnement ;
- tout mettre en œuvre pour garantir l'accès au logement dans des conditions dignes (garantie locative, lutte contre la discrimination envers les locataires ...) pour l'ensemble de notre population ;
- prévoir à la maison communale une cérémonie d'accueil et une prestation de serment pour les personnes ayant acquis la nationalité belge ;
- informer les jeunes primo-arrivants des possibilités d'effectuer un service citoyen organisé par la Plateforme pour le Service Citoyen ;
- affirmer le respect des valeurs fondamentales essentielles au développement de la citoyenneté ;
- faire émerger une identité collective locale suscitant l'adhésion, notamment en soutenant le tissu associatif local (patrimoine, folklore, festivités, maison de quartier ou de village...) ;
- soutenir les communautés d'origine étrangère dans leur démarche d'intégration, y compris à la vie associative et culturelle locale, mais aussi de valorisation de leur propre apport culturel et la richesse de l'interculturalité et en assurant en priorité le développement d'actions d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation ;
- développer une politique du logement et d'urbanisme qui favorise le lien social (rues cyclables, places, parcs entretenus ...) ;
- assurer une politique d'égalité des chances de manière innovante de façon à prévenir et à lutter contre toutes formes de discriminations, de sexisme, de racisme, d'homophobie, etc. ;
- poursuivre le soutien communal aux Fiertés namuroises et veiller à faire de Namur une ville gay-friendly.

Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous et un droit fondamental. La sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche sur mesure selon les quartiers et les priorités doivent être définies en fonction des besoins.

La Ville doit se centrer sur son rôle de police de proximité, en veillant à ce que la police soit déchargée de missions administratives et au maximum en contact avec les citoyens et leurs associations. La sécurité et le sentiment de sécurité sont également liés à l'épanouissement de chacun et au vivre ensemble.

Namur est une ville où la sécurité n'est pas la plus problématique, loin s'en faut. Les forces de police sont en nombre et bien équipées, dotées de lieux de travail modernes

et fonctionnels, et affichent d'excellents résultats lors de leurs interventions ou enquêtes. Pour autant, ce serait une erreur d'être trop satisfait et de se reposer sur ses lauriers, d'autant que les attentes citoyennes en matière de sécurité restent très importantes et constantes dans le temps. La sécurité étant le premier droit de chacun, Namur doit continuer d'investir dans une politique de prévention mais aussi de répression efficace pour limiter les délits, les désagréments du quotidien et accroître chaque jour le sentiment de sécurité des Namurois. Sans politique de l'autruche.

Le personnel de la zone de police doit être encouragé et soutenu dans la réorganisation en cours des services de police, vers toujours plus de proximité et d'efficacité des interventions policières. La Police Namur Capitale doit continuer de bénéficier de moyens humains et financiers conséquents pour assumer sa mission publique.

Lutter contre le sentiment d'insécurité, c'est aussi lutter vigoureusement contre toutes les incivilités et la malpropreté. L'ensemble contribue à la qualité de vie des gens et à leur ressenti de sécurité.

Sécurité des biens et des personnes

En matière de sécurité des biens et des personnes, nous proposons de :

- poursuivre l'octroi de dotations conséquentes à notre police locale pour garantir sa fiabilité et son efficacité d'action. De nouveaux inspecteurs devront rejoindre la zone, et celle-ci doit être préservée des indispensables économies d'assainissement afin de ne pas restreindre ses moyens d'action ;
- garantir l'information, la sensibilisation régulière, la prévention et le respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...) ainsi que la mise en garde sur les sanctions encourues et l'application de ces sanctions ;
- assurer une sanction rapide et systématique (notamment par le biais de nos sanctions administratives communales) vis-à-vis des incivilités et développer dans ce cadre des actions éducatives ;
- intensifier notre politique de tolérance zéro en matière de salubrité et de propreté en renforçant les dispositifs rapides et efficaces (équipes de nettoyage les week-ends, renforcement des équipes lors d'évènements particuliers, bacs à poubelle...);
- prévoir des aménagements urbains et routiers favorisant la sécurité (éclairage, vues, zones piétonnes et cyclistes aménagées et clairement visibles, espaces de rencontres, radars automatiques, marquages au sol...);
- définir avec la population concernées un Plan Sécurité routière pour chaque village et chaque quartier de la commune et y consacrer les moyens utiles à la réalisation des aménagements ou investissements requis ;
- mieux tenir compte des spécificités de chacun (y compris sur le plan du genre) dans les aménagements urbains afin de renforcer le sentiment de sécurité ;
- prévoir une sécurité adaptée pour les professions à risque (bijouteries, pharmacies, médecins,...) ;

- promouvoir la mise en place de davantage de radars préventifs mobiles ;
- augmenter le parc des radars fixes aux entrées de villages ;
- mener une politique plus intensive, en collaboration avec le Parquet et la Police judiciaire, en matière de lutte contre les stupéfiants (y compris les petites consommations de quartier problématiques) et la traite des êtres humains, singulièrement les réseaux de mendicité organisée qui s'accroissent sur Namur ;
- recréer des postes de cantonniers pour disposer de brigades volantes en charge de la supervision des enjeux de propreté et de voirie dans les divers quartiers et villages de la commune ;
- agir sur la prévention et l'éducation – accorder une priorité aux alentours des bulles à verre ;
- surveiller les dépôts clandestins via un réseau de caméras mobiles ;
- continuer de promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors d'évènements publics ;
- collaborer avec les associations étudiantes et de riverains afin de sensibiliser les étudiants à faire la fête de manière responsable et respectueuse des riverains ;
- réactiver la démarche « Namur by night » et la labellisation des « cafés futés » (qui s'engagent entre autres, durant les périodes de cours, à modérer la consommation d'alcool et à sensibiliser les jeunes au bruit et à l'agressivité), la mise à disposition de navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, l'offre de services « Noctambus, Noctis, Collecto », en collaboration avec les mouvements et organisations de jeunesse ainsi que des ASBL comme les Responsible Young Drivers, Excepté Jeunes... ;
- envisager des conventions avec des compagnies de taxis ou avec des plateformes collaboratives pour le vendredi et samedi soir ;
- renforcer les moyens de police administrative (formation, communication...) pour les infractions environnementales et urbanistiques ;
- organiser des séances de prévention des vols à domicile par quartier ;
- mettre en place, à la commune, un formulaire uniforme de déclaration de plainte que le travailleur indépendant peut remplir en ligne afin d'éviter toute perte de temps dans le signalement de délit, même mineur.

Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus humaine. Même si généralement nos régions ont la chance de présenter une offre culturelle et sportive relativement accessible et variée, notre équipe souhaite permettre à chacun d'y participer davantage. La commune doit axer son action sur la promotion des activités culturelles et sportives accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes handicapées. Le soutien concret aux associations locales et mouvements de jeunesse (mises à disposition de locaux, de terrains de sport, prêt de matériel, etc.) est aussi un élément important, de même que l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles

proposées par les opérateurs locaux et le développement de synergie entre culture, tourisme et économie locale.

Politique sportive et événementielle

En matière de politique sportive et événementielle, nous proposons de :

- donner la priorité des moyens locaux aux clubs sportifs encadrant les jeunes dans une démarche de formation et de dépassement de soi, plutôt que les clubs « élites » ;
- doter nos villages des infrastructures de proximité ad hoc pour favoriser la pratique sportive ;
- construire une infrastructure appropriée pour le pratique de la gymnastique ;
- doter la commune d'une infrastructure dédiée au handisport dans la diversité de son expression (escrime, danse,...) ;
- construire sur la commune une infrastructure dédiée aux sports de raquettes, singulièrement pour le squash et le badminton ;
- poursuivre la rénovation de nos infrastructures existantes pour en améliorer la fonctionnalité et la qualité d'usage ;
- rénover en profondeur le Centre namurois des sports (Tabora) conformément au projet introduit auprès de la Région wallonne afin de bénéficier des subsides Infrasports ;
- poursuivre le chantier gigantesque de la rénovation de nos piscines et de leur mise aux normes sanitaires et sécuritaires ;
- continuer de doter nos clubs formateurs de jeunes des outils appropriés (terrains synthétiques, vestiaires,...) ;
- promouvoir et soutenir les clubs de cyclo ;
- permettre à nos écoles de l'enseignement officiel ou libre de bénéficier prioritairement de nos infrastructures, avant les communes avoisinantes ;
- développer les parcours Vita en lisière de nos forêts et les engins d'entretien physique (notamment pour les seniors) dans les cœurs de quartier ;
- concrétiser avec volontarisme la rénovation du stade Adeps de Jambes, avec la création d'une nouvelle patinoire, la rénovation du stade et des tribunes debout, ainsi que, prioritairement, l'anneau d'athlétisme ;
- poursuivre le soutien enthousiaste de la Ville aux divers événements sportifs participant à la promotion touristique de la Ville et à l'épanouissement de chacun : marathon, trails, X-Terra, triathlons, Namuraid, challenge des joggings, corrida, Urban Trail, ...
- faire de Namur une étape d'arrivée du Tour de France lors d'une prochaine édition ;
- assumer le développement d'une vie nocturne plus intense tout en respectant les riverains, en réactualisant la démarche « Namur by night » et en encourageant une dynamique de cafetiers responsables ;
- élargir la démarche « Namur by night » et développer une application mobile ludique et pratique ;

- favoriser la création d'une discothèque sur notre territoire afin d'éviter que notre jeunesse ne doive parcourir des dizaines de kilomètres pour se divertir, avec les risques de sécurité routière y liés ;
- créer un festival des Lumières sur notre patrimoine qui sublimerait la Ville le temps d'un week-end et en ferait un lieu de destination touristique additionnel ;
- développer des activités artistiques dans les écoles en lien avec les académies, les musées, les bibliothèques, centres culturels, les centres d'expression et de créativité présents sur leur territoire ;
- co-organiser des activités telles que « fête de la musique », « journée du livre », opération « sport pour tous », tournois inter-quartiers ou intervillages, « parcours d'artistes », « mérites sportifs », « prix du mécénat culturel local »... (en collaboration avec la Région, les Communautés, les associations actives dans le sport ou la culture) ;
- développer de petites infrastructures sportives de quartier dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres parascolaires ;
- soutenir la mise en place d'événements sportifs ou artistiques récurrents à « génération spontanée » afin d'y attirer des personnes, particulièrement des jeunes, qui ne fréquentent pas les infrastructures sportives et culturelles de la commune (par exemple, match de foot tous les premiers dimanches du mois).

* *

En travaillant dans un esprit partenarial et plus inclusif des citoyens, en veillant à être innovants plutôt que timorés, en recherchant dans nos actions publiques à satisfaire les attentes et besoins du quotidien de notre population, en ne laissant personne sur le côté mais en accompagnant et responsabilisant chacun, nous nous engageons à **faire de Namur une ville audacieuse, généreuse et heureuse.**